

*** SOMMAIRE ***

INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »	2
LE RESEAU NATURA 2000 : GENERALITES	2
LE DOCUMENT D'OBJECTIFS	2
RAPPEL DE QUELQUES DEFINITIONS DE LA DIRECTIVE HABITATS	4
I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE	5
I.A INFORMATIONS GENERALES ET ELEMENTS ADMINISTRATIFS	5
I.A.1 Localisation	5
I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d'usage	6
I.B ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	7
I.B.1 Facteurs abiotiques	7
I.B.2 Occupation du sol et unités écologiques	9
II - DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT	12
II.A INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUE	12
II.A.1 Justifications du choix méthodologique	12
II.A.2 Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive	13
II.A.3 Caractérisation des espèces du site	16
II.A.4 Les données historiques	22
II.A.5 Les données complémentaires : inscriptions à inventaires et protections réglementaires	29
II.B INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES	30
II.B.1 Choix méthodologique	30
II.B.2 Données de cadrage	30
II.B.3 Les activités économiques	31
II.B.4 Les activités de loisirs	33
II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques	34
III.B BIBLIOGRAPHIE	37
III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX	39
III.A HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	39
III.A.1 Méthodologie	39
III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire	39
III.A.3 Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire	41
III.B MENACES ET ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS	42
III.B.1 Menaces et enjeux concernant les habitats	42
III.B.2 Menaces et enjeux concernant les espèces	43
III.C CONCLUSIONS	43
IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS	45
IV.A DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	45
IV.A.1 Objectifs de gestion pour le site	45
IV.A.2 Objectifs de gestion par habitat	45
IV.A.3 Objectifs de gestion par espèces	46
IV.B PROPOSITION D'OPERATIONS	47
IV.B.1 Propositions d'opération pour l'ensemble du site	49
IV.B.2 Propositions d'opérations pour les Habitats	48
IV.B.3 Propositions d'opérations pour les espèces	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
IV.B.4 Propositions d'opérations « Valorisation Pédagogique »	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
IV.D EVALUATIONS FINANCIERES DES PROPOSITIONS DES OPERATIONS	50

INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »

Le réseau Natura 2000 : Généralités

Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adoptait la Directive 92/43, plus connue sous le nom de « **Directive Habitats** ».

Cette Directive « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune et de la flore sauvages » a pour **objectif** « de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ». Pour parvenir à ce but, la Directive Habitats prévoit la mise en place, entre 1998 et 2004, d'un réseau d'espaces naturels préservés représentatifs de la biodiversité européenne (Europe des Quinze) : le **réseau Natura 2000**.

La Directive Habitats précise « **qu'elle contribue à l'objectif général d'un développement durable**. Le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien voire l'encouragement d'activités humaines ». Ainsi, la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est indissociable de la prise en compte des intérêts socio-économiques.

Le réseau Natura 2000 sera donc, pour partie, constitué des futures « **Zones Spéciales de Conservation** » (ZSC), intégrées progressivement entre 1998 et 2004 en application de la Directive Habitats, mais aussi des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** déjà désignées au titre de la Directive 79/409 du 2 avril 1979 « concernant la conservation des oiseaux sauvages » (« Directive Oiseaux »).

Le site des vallées de la Chiers et de l'Othain a été proposé comme site d'intérêt communautaire par la Préfecture de la Meuse le 7 décembre 2004, après les consultations d'usage, et donc sélectionné pour intégrer le Réseau Natura 2000, sous le n°FR4100155.

Le document d'objectifs

Ce document, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, fixe les objectifs de conservation ainsi que les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Son contenu est détaillé dans l'article L414-11 du Code de l'environnement. Il comprend :

- Un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces.
- Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales.

- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en oeuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site.
- Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière.
- La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12.
- Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

C'est un document établi sous la responsabilité et le contrôle de l'État, qui est chargé de l'application des directives communautaires.

Depuis la Loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (article 144) et son décret du 26 juillet 2006, la maîtrise d'ouvrage peut-être confiée à une collectivité, qui rédige alors le document d'objectifs.

Le Préfet nomme et convoque un premier comité de pilotage local afin de favoriser une concertation étroite entre les acteurs. Ce comité est l'organe central du processus de concertation entre tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur. Les membres du comité sont des personnes morales, plus rarement des personnes physiques, qui représentent un enjeu ou un intérêt majeur pour le site.

Après constitution du premier comité de pilotage, celui-ci désigne en son sein une collectivité maître d'ouvrage, qui réalisera le document d'objectifs et qui assurera la Présidence du comité de pilotage. Le comité de pilotage définit alors les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en oeuvre sur le site.

Le document d'objectifs, en répondant aux principales obligations de la Directive Habitats, doit permettre la **mise en cohérence des politiques et des outils existants en faveur du maintien des habitats**. L'élaboration du document d'objectifs constitue une démarche de travail entre les différents acteurs du site destiné à intégrer le réseau Natura 2000.

La rédaction de ce document s'appuiera sur les démarches, règles et réflexions proposées au sein du « Guide méthodologique des documents d'objectifs »¹ élaboré à l'issue du programme Life Nature 2000 ?.

Lors de la première réunion du comité de pilotage du site des vallées de la Chiers et de l'Othain, le 12 mai 2006 à Montmédy, la Communauté de Communes de Montmédy a été désignée maître d'ouvrage du document d'objectifs.

Le **Conservatoire des Sites Lorrains**, en collaboration avec l'**Office National des Forêts** et la **Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine** (CPEPESC-Lorraine) été désigné le 5 octobre 2006 pour réaliser le document d'objectifs.

¹ Valentin-Smith & Al., 1998 - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, RNF-ATEN, Quétigny, 144 p.

Rappel de quelques définitions de la Directive Habitats

La Directive Habitats comporte 6 annexes dont les deux premières sont essentielles pour la constitution du futur réseau Natura 2000 :

Annexe I :

Cette annexe liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » (nom officiel des futurs sites Natura 2000). Ces habitats sont donc à préserver en tant que tels. Dans le document d'objectifs, nous emploierons l'expression « milieu ou habitat de l'annexe I » pour désigner ces milieux.

Certains habitats de l'annexe I sont désignés comme prioritaires par la Directive Habitats. Les habitats prioritaires sont les types d'habitats naturels en danger de disparition, présents sur le territoire de la Communauté européenne, et pour la conservation desquels, la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle sur son territoire.

Les cofinancements européens se concentreront de façon prioritaire sur la préservation de ces milieux.

Annexe II :

Cette annexe liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

Pour mémoire, quelques rappels :

- l'annexe II vise à préserver les habitats naturels indispensables à la survie des espèces qu'elle désigne.
- « pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondant aux lieux au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction ».

I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE

I.A Informations générales et éléments administratifs

I.A.1 Localisation

Annexes cartes – carte N°1 : Périmètre du site d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 des pelouses, landes et milieux cavernicoles des vallées de la Chiers et de l'Othain se situe au nord-ouest de la Région Lorraine et des départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, en limite avec la Belgique (province de Luxembourg). Il s'agit d'un ensemble de trois pelouses calcaires dominant la Chiers et l'Othain, ainsi que deux buxaias et d'un ensemble de sites à chiroptères autour de Montmédy. Le site Natura 2000 couvre environ 310 ha.

Il concerne les communes suivantes :

- Charency-Vezin (54)
- Othe (54)
- Han-les Juvigny (55)
- Louppy-sur-Loison (55)
- Montmédy (55)
- Thonne-le-Thil (55)
- Thonnelle (55)
- Velosnes (55)
- Villécloye (55)

On distingue:

- La pelouse de Charency-Vezin (Côte d'Urbul) sur la vallée de la Chiers, en Meurthe-et-Moselle (environ 10 ha),
- La pelouse de Velosnes-Othe (La Ramonette), qui couvre environ 25 ha, à cheval sur les deux départements,
- La pelouse de Villécloye (Côte du Mont), qui s'étend sur environ 20 ha, en Meuse.
- Les buxaias de la Forêt Domaniale de Montmédy, sur la commune de Han-les-Juvigny (106 ha)
- Cinq sites à chiroptères (Fort du Chesnois, Ouvrage de Thonnelle, Citadelle de Montmédy, Château de Louppy-sur-Loison et Fort de la Ramonette).

Les trois sites de pelouses calcaires sont situés à quelques kilomètres les uns des autres. Il s'agit des pelouses sèches les plus septentrionales de la région, en limite avec la Belgique. On y retrouve un certain nombre d'espèces typiques de pelouses sèches, ainsi que des habitats liés aux hêtraies calcicoles sèches.

Depuis plusieurs années, deux pelouses, celles de Villecloye et de Vélosnes, font l'objet d'une restauration et d'un entretien par pâturage ovin. La pelouse calcaire de Charency-Vezin fait l'objet, quant à elle, d'une gestion écologique de type fauche, débroussaillage et abattage. Les trois pelouses calcaires sont gérées par le Conservatoire des Sites Lorrains.

Sur l'ensemble du site Natura 2000 (310 ha), les pelouses calcaires et milieux associés (boisements de recolonisation) couvrent environ 50 ha. La forêt et les milieux cavernicoles occupent les 260 ha restants.

I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d'usage

A.2.1 Situation foncière

Annexes cartes – cartes N°2 : cartes des statuts de propriété

Annexes Tableaux – tableau N°1 : Aspects fonciers m aîtrise d'usage - Propriétaires

Pelouses calcaires

Les trois secteurs de pelouses calcaires comptent 29 parcelles pour 146,32 ha, en intégrant les boisements limitrophes et quelques cultures. Seules quatre communes sont concernées : Charency-Vezin, Othe, Velosnes et Villecloye.

Les pelouses calcaires sont essentiellement propriété des communes (85 %) et du Conservatoire des Sites Lorrains (13 %). La propriété privée y est marginale (2 %).

Buxaie de Montmédy

La buxaie « de Montmédy » est en fait située en forêt domaniale de Juvigny, propriété de l'Etat. La buxaie de Han-les-Juvigny est pour partie privée et pour partie communale (forêt communale de Han-lès-Juvigny).

Gîtes à Chiroptères

Ils sont communaux (Citadelle de Montmédy, souterrain de Othe) ou privés (Fort de Velosnes, fort du Chênois)

A.2.2 Protection par la maîtrise foncière ou d'usage

Annexes cartes – carte N°2 : carte des statuts de p ropriété

Actuellement, plusieurs sites bénéficient d'une protection par maîtrise foncière ou d'usage :

• **La côte d'Urbul à Charency-Vezin**

En 1987, la protection du site s'est traduite par la mise en place d'une convention de gestion entre la commune et le Conservatoire des Sites Lorrains. Depuis le 1^{er} avril 1995, un bail emphytéotique de 18 ans a été établi pour **8,61 ha**, correspondant à la quasi-totalité de la pelouse calcaire. Un nouveau plan de gestion a été rédigé par le Conservatoire des Sites Lorrains pour la période 2002-2008.

• **La Ramonette à Velosnes et Othe**

Le Conservatoire des Sites Lorrains est propriétaire de 18,73 ha sur la commune de Velosnes depuis 1988, dans le cadre d'un appel de fonds national. Il a passé, en 2000, un bail emphytéotique de 33 ans sur 5,21 ha appartenant à la commune d'Othe, intégrant également le développé souterrain. Au total, ce sont **23,94 ha**, qui sont aujourd'hui protégés par maîtrise foncière, ce qui correspond à la quasi-totalité du plateau, à une grande partie de la pente et aux parties souterraines. Un plan de gestion a été réalisé par le Conservatoire des Sites Lorrains pour la période 2003-2009.

• **La Côte du Mont à Villecloye**

Une convention tripartite Commune, Conservatoire des Sites Lorrains, Office National des Forêts a été signée en juin 1993, pour une surface de **19,75 ha**, sur les terrains communaux soumis au

régime forestier. Cette surface correspond à la totalité de la pelouse calcaire. Un plan de gestion a été établi pour la période 2000-2005. Il a été révisé en 2006.

• La citadelle de Montmédy

Le Conservatoire des Sites Lorrains, la Commune de Montmédy et l'Office du Tourisme ont signé, le 30 décembre 1998, une convention de protection des parties souterraines de la citadelle (anciennes citernes à eau, salles souterraines et salles casematées). Un plan de gestion a été rédigé par le Conservatoire des Sites Lorrains, en collaboration avec la Commission de Protection des eaux du Patrimoine, de l'Environnement et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine) pour la période 2002-2008.

• Le fort du Chênois

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne a acquis la maîtrise foncière du fort par le biais de conventions de gestion et de baux emphytéotiques signés pour une durée de 18 ans avec les propriétaires des parcelles où sont localisés les blocs de surface. Cette convention permet la réalisation du suivi scientifique et la mise en place de mesures de protection pour pérenniser la qualité d'accueil du fort pour les espèces de chiroptères (CPNCA, 2001).

Tableau N°1 : type de protection des blocs du Chênois

Bloc n°	Propriétaire	Type	Début	Fin
1	Commune de Thonne-le-Thil	convention	07/02/94	07/02/12
2	Privé	convention	10/02/94	10/02/12
3	Privé	Bail Emphytéotique	24/05/94	24/05/12
4	Privé	Bail Emphytéotique	24/05/94	24/05/12
5	Privé	convention	20/04/94	20/04/12
7	Commune de Thonne-le-Thil	convention	07/02/94	07/02/12

Concernant les sites à chiroptères, une partie d'entre eux a déjà bénéficié des procédures et d'infrastructures pour leur protection grâce au programme LIFE Chauves-souris transfrontalier (Life 95 NAT/D/000045 :Grenzüberschreitendes Programm zum Schutz der Flederermäuse im Westlichen Mitteleuropa).

Il s'agit de:

- La citadelle de Montmédy : pose d'une grille ;
- Le fort du Chênois : mise en sécurité du site ;
- Le fort de Velosne : mise en sécurité du site.

I.B Environnement et Patrimoine

I.B.1 Facteurs abiotiques

B.1.1 Climatologie

Comme la majeure partie de la Lorraine, les vallées de la Chiers et de l'Othain sont sous l'influence d'un climat océanique à tendance continentale, ce qui lui confère un caractère fortement irrégulier. Il convient, en effet, de distinguer deux saisons bien différenciées : une chaude, arrosée, de mai à septembre, et une froide, peu ensoleillée, d'octobre à avril.

L'amplitude thermique est de l'ordre de 16,3°C. La température moyenne annuelle est de 8,49°C avec des minima en janvier (0,3°C) et des maxima en juillet (16,6°C). Les intersaisons sont très peu marquées. Les gelées peuvent persister jusqu'au mois d'avril.

L'effet océanique a une incidence importante sur la pluviométrie qu'accroît encore l'inclinaison du plateau lorrain. La moyenne annuelle est ainsi de 977 mm à Longuyon contre 712 mm à Nancy. La répartition des pluies est relativement homogène sur l'année et aucun déficit n'est notable en été. Le développement de la végétation est donc assez favorisé.

Les vents dominants sur le plateau du Pays Haut sont majoritairement orientés sud-ouest et est. Ce qui implique, du fait des orientations majoritairement ouest et sud des pelouses, que celles-ci sont soumises régulièrement aux effets du vent.

B.1.2 Géologie – Géomorphologie

Les pelouses calcaires des vallées de la Chiers et de l'Othain se situent dans la partie la plus septentrionale de la Lorraine française, presque sur le rebord du massif ardennais. Les coteaux correspondent à la partie septentrionale des côtes de Moselle. La situation géologique est datée du Bajocien (Maubeuge, 1968). La roche sous-jacente est, soit un calcaire à polypieds (Velosnes, Villécloye), soit un calcaire oolithique (Charency-Vezin).

Concernant les pelouses situées sur la colline de la Ramonette (Velosnes et Othe), il est important de prendre en considération l'histoire du site. En effet, l'occupation humaine s'est notamment traduite, au XX^e siècle, par la construction d'un fort de la ligne Maginot. Des structures artificielles liés à la mise en place de cet ouvrage sont apparus sur le site : des blocs de béton affleurent à certains endroits laissant apparaître une végétation particulière et des tiges d'acier (« queue de cochon ») qui peuvent limiter l'utilisation des engins mécaniques de gestion. Quelques chiffres témoignent de l'ampleur des travaux : 65 842 m³ de terrassements à ciel ouvert, 34 387 m³ de terrassements souterrains, 99,5 m de puits et 912,72 m de galeries, soit 21 987 m³ de béton.

Concernant la pelouse de Charency-Vezin, une petite carrière a été exploitée en partie est du coteau. Elle n'est plus en activité aujourd'hui.

La forêt communale de Han-lès-Juvigny et la forêt domaniale de Juvigny sont assises en majorité sur le Bathonien supérieur (dalle d'Etain et marnes à Rhynconelles). Les fonds de vallons situés sur la partie ouest de la forêt domaniale de Juvigny, en limite du site Natura 2000, sont également concernés par le Bathonien inférieur (caillasses à Anabacia) et les Oolithes de Doncourt du Bajocien supérieur. C'est à ce niveau que surgissent les nombreux suintements et sources, dont la Fontaine Bibo (ou Bibeau ou encore Fontaine des chasseurs), qui déterminent les habitats humides si particuliers de la forêt domaniale de Juvigny.

I.B.2 Occupation du sol et unités écologiques

Tableau N°2 : Récapitulatif des principales unités écologiques

Occupation des sols	Superficies digitalisées en ha
Les pelouses	
Pelouse calcaire	23,5
Recolonisation arbustive sur pelouse	13
Les boisements arbustifs et arborescents	
Boisements arborescents de feuillus dominants	178
Boisements arborescents de résineux dominants	6,5
Les espaces agricoles	
Jachères	7,5
Cultures	3
Prairies	11
Vergers	0,5

- Les groupements de pelouses

Plusieurs types d'habitats liés aux pelouses calcaires sont présents : des pelouses calcaires mésoxérophiles ouvertes (*Festuco Lemanii-Brometum*), des pelouses calcaires mésophiles (*Onobrychido Brometum*) plus ou moins enrichées, ainsi que des lisières thermophiles et fourrés arbustifs de recolonisation, avec localement la présence du Buis (*Berberidion*).

Il s'agit des secteurs les plus riches sur le plan biologique.

- Les boisements

Les boisements présents en lisière des pelouses s'apparentent à plusieurs types forestiers plus ou moins typiques. On y trouve :

- des pinèdes de Pins sylvestres et de Pins noirs sub-spontanées,
- des hêtraies calcicoles, issues de la dynamique naturelle de recolonisation sur pelouses calcaires (Velosnes, Charency-Verzin),
- des boisements plus hétérogènes, plus jeunes, dominés par les feuillus et les espèces calcicoles. Il s'agit de boisements spontanés, avec certaines espèces introduites (Robiniers, Résineux...) en mélange, correspondant à un stade avancé de la Fruticée.

La partie de la forêt communale de Han-lès-Juvigny située dans la zone Natura 2000 (parcelles 33 et 34, « La Côte des Pâques ») est couverte de peuplements artificiels de résineux (Pin noir d'Autriche et Pin sylvestre), sous lesquels quelques tiges de feuillus, notamment du Hêtre, commencent à s'installer. Le Buis y est quant à lui très prospère et bien que Parent constate une régression dans ce secteur en comparaison avec la situation décrite en 1966 (Parent, 2006a), il semble qu'il ait reconquis du terrain durant les dernières années. Au sud de la Croix des Pâques, un autre petit massif de Buis, bien conservé, toujours sous un peuplement résineux, fait également partie de la forêt communale de Han-lès-Juvigny, plus exactement de la parcelle 35 qui a été très récemment soumise au régime forestier. Elle pourrait donc être incluse, sous réserve de l'accord de la commune, au site Natura 2000.

Les boisements de la forêt domaniale de Juvigny, où est située la Buxaie dite « de Montmédy », sont constitués essentiellement de jeunes peuplements feuillus dominés par le Hêtre sur le plateau et les versants (« Hêtraies à mélisque »). Sur les bas de versants mieux alimentés en eau, les peuplements sont plus matures et constitués de Frêne, Erable sycomore et Chêne pédonculé (« Frênaie-chênaie subatlantique à primevère », avec une variante plus humide, la « Frênaie-Chênaie à ail »). Enfin, les stations les plus humides, alimentées par les sources, déterminent la présence de deux grands types d'« Aulnaie-Frênaie », selon que l'on se trouve dans les fonds de vallon ou au contact des petites sources et ruisselets, avec des peuplements dominés par le Frêne et l'Aulne glutineux. Les parties les plus engorgées des fonds de vallon sont occupées par des « Bois marécageux d'Aulnes », habitat portant des peuplements quasiment pur d'Aulne glutineux.

Parent (2006a) note d'ailleurs à cet égard qu'« on observe un intéressant cline écologique allant du plateau à la zone des sources. A ce titre le site peut être considéré comme exceptionnel pour toute la Lorraine française ».

- Les buxaies

La répartition du Buis, notamment en forêt domaniale de Juvigny, témoigne d'un comportement assez atypique de cette espèce, puisqu'il occupe indifféremment tous les biotopes, des plus secs aux plus humides, y compris sur tuf, supportant une forte insolation comme un couvert dense. A ce sujet, on se reportera utilement à la publication de Parent sur les Buxaies carésiennes (Parent, 2006a), où l'autécologie du Buis dans le secteur de Montmédy est analysée en détail.

Les Buxaies dans le secteur de Montmédy doivent être considérées comme des faciès particuliers d'autres habitats qu'elles colonisent et non comme des éléments constitutifs d'un habitat particulier. Ainsi, sur le plateau, elles constituent la strate arbustive de la Hêtraie à Mélisque, et non des Hêtraies à Buis, qui sont des habitats méditerranéens que l'on ne rencontre pas dans la Région Lorraine.

Ces buxaies ne sont pas isolées dans le secteur : « On connaît actuellement 12 peuplements de Buis (*Buxus sempervirens*) dans le bassin de la Chiers aux environs de Montmédy (Meuse). Ces Buxaies carésiennes (de *Carus*, *Chares*, la Chiers) sont indigènes ; certaines stations sont ponctuelles, d'autres couvrent une surface de plus de 20 ha. Leur répartition est en rapport avec le réseau hydrographique ancien de la Chiers. » (Parent, 2006a).

A noter que l'hypothèse de l'indigénat est controversée, notamment par Vernier (1997), qui penche pour une origine anthropique.

- Les milieux ouverts humides en forêt domaniale de Juvigny

Il s'agit d'habitats en mosaïque, en lien fonctionnel étroit avec un niveau de sources (par endroits pétrifiantes avec formation de travertins et suintements alcalins) qui jaillissent en nombre en milieu de pente, et provoquent un engorgement quasi permanent du sol jusqu'en surface, avec formation de tourbe, et donc un système de bas-marais alcalin avec les habitats qui s'y rattachent. La situation, sur pente, sur une surface relativement restreinte, de surcroît enclavée en forêt, est très atypique pour ce type d'habitat.

La végétation herbacée est dominée par la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et le Phragmite commun (*Phragmites australis*), avec localement des boisements pionniers de Saule cendré (*Salix cinerea*).

- Les espaces agricoles

Le site Natura 2000 comprend quelques prairies pâturées (Villécloye) ainsi qu'une jachère faune sauvage issue du retournement ancien de pelouses (Velosnes).

- Les milieux annexes

Sont regroupés dans cette catégorie les milieux possédant un caractère plus ou moins anthropisé : verger, ancienne carrière et gîtes à chiroptères. Ces derniers comprennent la citadelle de Montmédy et certains ouvrages militaires de la ligne Maginot du secteur fortifié de Montmédy. Ce secteur s'étend sur soixante quinze kilomètres entre Villy (Ardennes) et Velosnes (Meuse). Il comprend les forts, casemates et tunnels souterrains de Thonne-le-Thil, Fresnois et Velosnes.

II - DEUXIEME PARTIE :

INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

II.A Inventaire et description biologique

II.A.1 Justifications du choix méthodologique

A.1.1 Etude des groupements végétaux

La typologie des unités écologiques a été réalisée au moyen de la méthode des relevés phytosociologiques de Braun-Blanquet. Celle-ci consiste à relever les espèces présentes sur une surface de composition floristique homogène et représentative du groupement cartographié (20<S<50 m²). Un coefficient de recouvrement est attribué à chaque espèce :

- + quelques pieds
- 1** R < 5 % de recouvrement
- 2** 5 % < R < 25 % de recouvrement
- 3** 25 % < R < 50 % de recouvrement
- 4** 50 % < R < 75 % de recouvrement
- 5** R > 75 % de recouvrement

Les formations ont été décrites au moyen des nomenclatures phytosociologiques, jusqu'au niveau de l'association. Pour chaque groupement, le Code issu de la classification "CORINE BIOTOPE" a été recherché ainsi que la correspondance dans le « Manuel d'Interprétation des Habitats de l'Union Européenne – Version Eur 15 ».

La détermination des habitats relevant de l'annexe I de la Directive Habitats, a été effectuée sur le terrain en référence à leur description phytosociologique dans les différents manuels d'interprétation. Leur cartographie sur SIG a été effectuée par photo-interprétation.

A.1.2 Étude de la faune

* Avifaune :

Il n'a pas été réalisé d'inventaires exhaustifs de l'avifaune. Néanmoins, des prospections ont été faites lors de la réalisation des plans de gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains en 2000 (Villécloye), 2002 (Charency-Vezin) et 2003 (Vélosnes), complétées par des prospections sur l'ensemble du site Natura en 2005.

* Entomofaune :

Des prospections ont été réalisées depuis 1985 jusqu'en 2003, en fonction des sites.

* Mammifères :

De nombreuses prospections Chiroptères par la CPEPESC Lorraine dans le secteur, aussi bien en période estivale, qu'en période hivernale. Les dernières prospections datent de l'hiver 2006.

*** Herpétofaune:**

Les prospections ont été réalisées lors de la révision des plans de gestion (2000, 2002 et 2003) ainsi qu'en 2005.

A.1.3 Choix d'échelle

La superficie du site a amené à choisir comme échelle de représentation générale de celui-ci le 1/25 000^e au format A3 et 1/65 000^e au format A4.

II.A.2 Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive

Annexes cartes – carte N°3 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

Annexes fiches habitats

Pour l'ensemble du site, 7 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été distingués. Ces habitats, recensés au sein de l'annexe I de la Directive, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

L'ensemble de ces habitats représente environ 43 % de la superficie totale du site Natura 2000.

Tableau N°3 : Habitats de la Directive présents sur le site Natura 2000

Code Eur 15	Annexe I de la Directive Habitats	Superficie en hectares	En pourcentage de la superficie totale des milieux de la Directive	En pourcentage de la superficie de la zone Natura 2000
6210*	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse xérophile ouverte	0,8	0,60%	0,26%
6210*	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse mésophile ouverte	10,9	8,19%	3,52%
91E0*	Forêt de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources	0,3	0,23%	0,10%
91E0*	Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes	0,5	0,38%	0,16%
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	0,02	0,02%	0,01%
7230	Bas-marais alcalins (et habitats associés)	1,3	0,98%	0,42%
6210	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse mésophile fermée	10,4	7,82%	3,35%
5110	Formation à Buis sur pelouse	0,4	0,30%	0,13%
9130	Hêtraie calcicole mésoxérophile	103,1	77,51%	33,26%
9160	Frênaie-chênaie subatlantique à primevère	5,3	3,98%	1,71%
		133,02	100%	42,91%

* : Habitat prioritaire

Concernant les habitats de pelouses sèches, on peut identifier deux types principaux, auxquels s'ajoute la formation à Buis sur pelouse.

6210 : Pelouse calcaire xérophile ouverte

Alliance : *Mesobromion*

Association : *Festuco lemanii – Brometum* (ROYER, 73)

Code CORINE : 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques arides

Cette pelouse apparaît sur les versants exposés au Sud-est sur le site de Velosnes et présente généralement un sol assez superficiel. Cette végétation rase est caractérisée par la Germandrée petit chêne, l'Anémone pulsatille, le Lin à feuilles étroites et la Gentiane ciliée. Une variante à Genêt des teinturiers se développe à proximité de la pelouse à Buis.

Sur ce site, ce groupement végétal reste appauvri et très proche de la pelouse typique à Brome dressé. Cet appauvrissement en espèces thermophiles peut notamment s'expliquer par l'importance du Brachypode penné qui colonise le versant.

6210 : Pelouse calcaire mésophile

Alliance : *Mesobromion*

Association : *Onobrychido - Brometum erecti* (MULLER, 66)

Code CORINE : 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides

Ce groupement végétal recouvre la plus grande partie des versants et du plateau des différents coteaux (Othe, Velosnes, Villécloye et Charency). La hauteur de la végétation est importante (30 à 40 cm) et sa densité varie suivant la proportion des graminées sociales. Des espèces xérophiles (Anémone pulsatille, Carline vulgaire, Thym) sont en mélange avec des espèces plus mésophiles (Vulnéraire, Marguerite, Fromental, Brize).

Tout comme la pelouse rase à Fétuque, ce groupement végétal souffre de la présence du Brachypode penné qui crée une strate herbacée dense, diminuant la diversité végétale. La profondeur du sol et les anciennes pratiques culturales permettent de distinguer des secteurs plus fermés que d'autres. Cette fermeture s'exprime, soit par un recouvrement important du Brachypode penné ou de graminées du type Avoine élevée, qui deviennent dominant, soit par un fort taux d'embroussaillage par les arbustes (Prunelliers, Cornouillers).

5110 : Buxaie sur pelouse

Alliance : *Berberidion*

Code CORINE : 31.82 Fruticées à Buis

Ce groupement végétal est assimilable à une pelouse typique à Brome dressé dont la strate arbustive est principalement constituée de Buis, de Genévrier et d'arbustes épineux (Prunellier et Aubépine). Cette pelouse fermée à Buis est localisée sur le versant Est du coteau de Velosnes. La forte dynamique naturelle du Buis amène une fermeture du milieu avec l'apparition de fourrés à Buis et à arbustes épineux.

Concernant les habitats forestiers, on distingue cinq habitats :

9130 : Hêtraies à Mélisque

Code CORINE : 41.13

Cet habitat recouvre la majeure partie de la surface en forêt domaniale de Juvigny, où il occupe des situations de plateau et de versants d'expositions différentes. Ce type d'habitat est fréquent sur les plateaux calcaires du Nord-est de la France, à l'étage collinéen. Il est ici installé sur des sols assez superficiels (argiles issues de l'altération du calcaire) mais pas trop secs (mésophiles), ainsi que, plus localement, sur des sols plus profonds et plus riches (plaquages de limons). Les peuplements sont classiquement dominés par le hêtre. Dans le cas de la forêt domaniale de Juvigny, on a surtout affaire à de jeunes peuplements d'une trentaine d'années.

En forêt communale de Han-lès-Juvigny en revanche, les Pins (noir et sylvestre) ont remplacé le Hêtre, qui revient progressivement malgré tout sous le couvert des résineux.

9160 : Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère

Code CORINE : 41.23

Par rapport à l'habitat précédent, le Frênaie-Chênaie à Primevère se développe sur des sols plus riches et mieux alimentés en eau, tel que sur les bas de versants de la forêt domaniale de Juvigny. Cet habitat est ici dans un bon état de conservation : les peuplements y sont assez matures et proches de la composition climacique, c'est-à-dire riches en Frêne, avec également le Chêne pédonculé et l'Erable sycomore, ainsi que l'Orme de montagne (*Ulmus glabra*), essence qui n'est pas très fréquente dans le département.

91E0* : Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes

Code CORINE : 44.33

Habitat présent dans les fonds de vallon de la forêt domaniale de Juvigny, sur des sols plus ou moins engorgés ou inondables, présentant en général une couche tourbeuse en surface reposant sur des argiles et dominés par le Frêne et l'Aulne glutineux. Ces Aulnaies-Frênaies sont très tributaires des apports d'eau par les sources ou les crues, et ont donc probablement régressé ou sont dans un état de conservation moyen, suite aux travaux de curage du « collecteur » (qui devient le ruisseau des onzes Fontaines un peu plus loin en aval) vers les années 1975-76.

91E0* : Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)

Code CORINE : 44.31

Habitat assez semblable au précédent, mais fonctionnant en lien avec les petites sources et suintement, donc un peu plus en amont que les Aulnaies-Frênaies citées précédemment. Cet habitat est dans l'ensemble mieux conservé que le précédent, malgré des travaux anciens de drainage au niveau des sources, qui semblent ne plus trop opérer aujourd'hui.

Concernant les habitats ouverts humides (forêt domaniale de Juvigny) :

Ces deux habitats, ainsi que ceux qui leur sont associés et dont le diagnostic n'est pas sûr, sont étroitement imbriqués, ainsi que, dans une moindre mesure, avec les deux habitats d'Aulnaie-Frênaie décrits précédemment. Ils n'ont de ce fait pas été cartographiés individuellement, mais inclus dans un grand ensemble intitulé « mosaïque de différents habitats liés aux sources et suintements alcalins ».

7220* : Sources pétrifiantes avec formation de travertins

Code CORINE : 54.12

Cet habitat est limité à certaines résurgences et à la partie supérieure des ruisselets auxquels elles donnent naissance, notamment au niveau des sources situées en limite des parcelles 32 et 33. A ce niveau, des dépôts de calcaire conduisent à l'édification d'une roche indurée appelée travertin. Ce type de formation recouvre une très faible surface, mais n'en possède pas moins une très grande valeur écologique. La végétation est généralement dominée par des bryophytes (mousses et Hépatiques) plus ou moins inféodées à ce type de milieu très spécifique, tel que *Conocephalum conicum*, Hépatique présente sur le site. Cet habitat est par ailleurs très fragile et sensible à toute perturbation chimique, biologique et bien sûr mécanique. Il est ici très bien conservé, les travaux anciens de drainage ne semblant pas avoir concerné ce secteur.

7230 : Bas-marais alcalins

Code CORINE : 54.2

Cet habitat, de même que ceux qui lui sont associés ici, est étroitement lié au précédent, ainsi qu'aux sources et suintements alcalins qui abondent dans le bas de la parcelle 33 notamment. Il côtoie également les Aulnaies-Frênaies situées plus en aval, sans que la limite entre les deux types d'habitats soit toujours très facile à établir. Il s'agit de communautés végétales dominées par la Laîche des marais, le Phragmite commun ou la Molinie bleue, qui se développent sur des sols tourbeux alcalins engorgés en permanence ou presque, avec localement un début de colonisation par le Saule cendré. Des incertitudes demeurent sur le diagnostic, notamment des habitats associés, et sur la compréhension du fonctionnement de ces systèmes qui se trouvent ici en situation assez atypique (sur pente) et qui ont été perturbés par des travaux de drainage effectués dans les années 70 mais dont les effets semblent s'estomper aujourd'hui.

II.A.3 Caractérisation des espèces du site

Annexes cartes – cartes N°4.1 et 4.2 : Cartographie des espèces d'intérêt communautaire

Annexes Tableaux - Tableau N°2 : espèces végétales d'intérêt patrimonial

Annexes fiches espèces

Tableaux N°3.1 et 3.2. : espèces animales d'intérêt patrimonial

A.3.1 Les espèces végétales

*** Les espèces inscrites à l'Annexe II de la directive CEE/92/43**

Il n'existe aucune espèce végétale inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats. Néanmoins, l'intérêt floristique des pelouses des vallées de la Chiers et de l'Othain est marqué par la présence de 2 espèces protégées en Lorraine et d'un cortège diversifié d'orchidées (21 taxons recensés).

*** Les autres espèces d'intérêt patrimonial**

- Espèces végétales protégées en Lorraine

Buis (*Buxus sempervirens*)

Cette espèce ne semble pas indigène en Lorraine, certains pensent que sa présence était liée à celle des romains ou à celle des moines. Cette hypothèse n'est pas partagée par Parent (2006a) qui penche pour un indigénat dans ce secteur. Relativement bien représentée dans la région de Montmédy (LAMBINON) où 12 peuplements ont été recensés (Parent, 2006a), elle reste rare en Lorraine et se trouve généralement sur les versants des pelouses calcaires ou en forêt.

Habitat : rochers, forêts claires, taillis plutôt thermophiles et sur des sols à tendance calcaire.

Localisation : il est situé sur la pente exposée Sud/Sud-est (Velosnes), en mélange avec d'autres arbustes épineux (Buxaie – pelouse ouverte). Il forme également une Buxaie dense, en milieu forestier, principalement au sein de la Hêtraie, en forêt domaniale de Juvigny, où il colonise cependant tous les types de milieux, des plus secs aux plus humides (on le trouve « les pieds dans l'eau » y compris dans l'aulnaie-frênaie et localement dans le bas-marais alcalin). Comme il a déjà été mentionné plus haut, des précisions complémentaires quant au comportement du Buis dans le secteur de Montmédy figurent dans la publication de Parent sur les Buxaies carésiennes (Parent, 2006a).

Epipactis de Muller (*Epipactis muelleri* Godf.)

Cette espèce est présente dans une cinquantaine de stations en Lorraine, dont une dizaine bénéficient d'une protection. Son habitat correspond aux bois clairiérés, aux plantations de pins à exposition chaude, et aux pelouses thermophiles sur calcaire. Cette espèce, comme toutes celles de cette famille, est soumise à des aléas qui font qu'elle ne s'exprime pas tous les ans. Cette

orchidée est présente en périphérie sud et ouest de la pinède centrale de la Côte d'Urbul à Charency-Vezin.

D'autres espèces protégées en France et en Lorraine sont signalées dans la bibliographie, mais n'ont pas été retrouvées récemment (Orchis grenouille, Epipogon sans feuille, Limodore à feuilles avortées).

- Espèces interdites de récoltes dans le département de Meurthe-et-Moselle

Des espèces présentent un statut particulier : leur cueillette est interdite en Meurthe-et-Moselle. Il s'agit des **Ophrys mouche** (*Ophrys insectifera*), **Ophrys abeille** (*Ophrys apifera*), **Ophrys araignée** (*Ophrys sphegodes* - les 2 sous-espèces), **Ophrys bourdon** (*Ophrys fuciflora*) et de l'**Anémone pulsatille** (*Pulsatilla vulgaris*). Elles sont présentes sur les habitats de pelouses calcaires.

A.3.2 Les espèces animales

* Les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive CEE/92/43

Mammifères

Rhinolophidés : ***Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774) - Grand rhinolophe**

Ce site Natura 2000 inclut la deuxième plus importante population du Grand rhinolophe de Lorraine après la population du Corridor de Meuse également inscrite dans le réseau Natura 2000. L'effectif maximal est noté en hibernation, il existe donc une nette différence de connaissance dans le cycle vital du Grand rhinolophe pour ce secteur. Les grands rhinolophes du Château de Louppy-sur-Loison ont *a priori* déserté le site.

De plus, cette population est en limite de l'aire de répartition actuelle de l'espèce.

Tableau N°4 : Effectifs maximaux par gîte du Grand Rhinolophe sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte			
	Estivage	Hibernation	Nurserie	Transit
Fort du Chênois (Montlibert/Thonne-le-Thil)	20	220		8
Ouvrage de Thonnelle (Montmédy)		104		2
Fort de Velosne (Velosne/Othe)	8	135		22
Citadelle de Montmédy	21	440	213	270
Château de Louppy-sur-Loison	230	114	200	47

Rhinolophidés : ***Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800) - Petit rhinolophe -**

De la même manière que pour le Grand rhinolophe il existe au sein de ce site Natura 2000 une importante population du Petit rhinolophe mais à l'opposé de notre connaissance pour le Grand rhinolophe, celle-ci est connue principalement en période d'estivage et de nurserie.

Tableau N°5 : Effectifx maximaux par gîte du Petit rhinolophe sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte		
	Estivage	Hibernation	Nurserie
Fort du Chênois (Montlibert/Thonne-le-Thil)		1	
Ouvrage de Thonnelle (Montmédy)		1	
Fort de Velosne (Velosne/Othe)		1	
Citadelle de Montmédy		3	14
Château de Louppy-sur-Loison	8	1	

Vespertilionidés : ***Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774) – Barbastelle d'Europe**

Espèce très rare et très localisée en Lorraine, la Barbastelle n'a été inventoriée pour ce site Natura 2000 qu'au niveau des souterrains de la citadelle de Montmédy. Cette espèce n'a plus été observée depuis 1988.

Tableau N°6 : Effectifs maximaux par gîte de la Bar bastelle d'Europe sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte
	Hibernation
Citadelle de Montmédy	2

Vespertilionidés : ***Myotis myotis* (Borkhausen, 1797) - Grand Murin**

Dans le site Natura 2000, l'espèce est notamment connue par de faibles effectifs en hibernation et une colonie de reproduction qui est la huitième par ordre d'importance pour la Lorraine.

Tableau N°7 : Effectifs maximaux par gîte du Grand murin sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte				
	Estivage	Hibernation	Nurserie	Transit	Cadavre
Fort du Chênois (Montlibert/Thonne-le-Thil)		3			
Ouvrage de Thonnelle (Montmédy)		2			
Fort de Velosne (Velosne/Othe)	1	5	7		
Citadelle de Montmédy		17			
Château de Louppy-sur-Loison					1

Vespertilionidés : ***Myotis emarginatus* (Geoffroy, 1806) - Vespertilion à oreilles échancrées -**

Dans le site Natura 2000, quelques individus de cette espèce sont observés en hibernation et une colonie de reproduction a été observée au Château de Louppy-sur-Loison, cependant celle-ci a disparu depuis 1989.

Tableau N°8 : Effectifs maximaux par gîte du Vespertilion à oreilles échancrées sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte			
	Estivage	Hibernation	Transit	Nurserie
Fort du Chênois (Montlibert/Thonne-le-Thil)		3	2	
Ouvrage de Thonnelle (Montmédy)		1		
Fort de Velosne (Velosne/Othe)		11	3	
Citadelle de Montmédy	9	13		
Château de Louppy-sur-Loison	171			120

Vespertilionidés : ***Myotis bechsteini* (Kuhl, 1818) - Vespertilion de Bechstein**

De rares individus (1 à 2) ont été observés ponctuellement en hivernage. Cette espèce est considérée comme rare à l'échelle nationale et européenne. Mais de récents travaux scientifiques semblent démontrer que cette espèce est plus méconnue que rare.

Tableau N°9 : Effectifs maximaux par gîte du Vesper tilion de Bechstein sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte	
	Hibernation	Transit
Fort du Chênois (Montlibert/Thonne-le-Thil)	1	
Ouvrage de Thonnelle (Montmédy)	1	
Fort de Velosne (Velosne/Othe)	2	1
Citadelle de Montmédy	2	2

Insectes : Lépidoptères

Nymphalidae : ***Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775) – Damier de la Succise**

L'espèce type est liée aux prairies où pousse sa plante hôte la Succise des prés (*Succisa pratensis*). Elle peut toutefois se reporter sur la Scabieuse (*Scabiosa columbaria*) ou la Centaurée (*Centaurea jacea*). D'une manière générale, ce papillon est menacé par les apports d'amendements sur les prairies, la Succise ne supportant pas la concurrence des autres espèces.

Le Damier de la Succise était présent en 1993 sur la côte d'Urbul et sur la Ramonette et en 1994 sur le Mont à Villécloye (M. MEYER). Il n'a pas été revu depuis, malgré les prospections et malgré des conditions écologiques favorables. Une recolonisation est néanmoins possible depuis la pelouse la plus proche de Dun-sur-Meuse.

*** Les espèces inscrites à l'Annexe I de la directive CEE/79/409CEE Oiseaux**

Laniidés : ***Lanius collurio* (L.) - Pie-grièche écorcheur**

L'Ecorcheur est l'espèce de Pie-grièche la plus répandue actuellement. Elle a besoin de terrains dégagés à végétation herbacée rase, parsemés de buissons denses et épineux et pourvus de perchoirs. Les pâturages bordés de haies, les marais diversifiés, les pelouses calcaires semi-ouvertes sont des milieux favorables à cette espèce. Elle est présente sur les trois pelouses calcaires (un à deux couples par site).

Alaudidés : ***Lullula arborea* (L.) - Alouette lulu**

Bien que plutôt migratrice, cette espèce niche aussi en Lorraine. Elle fréquente les plateaux et coteaux calcaires secs à végétation herbacée rase et éparsée, à sol superficiel avec quelques éléments ligneux comme perchoirs. Ces conditions sont souvent réunies dans les anciennes carrières.

En France, sa répartition est vaste mais l'espèce est en déclin et reste vulnérable. La Lorraine lui est peu favorable et n'héberge que 50 à 200 couples dans la région (LPO, 1998). En 1967, G.H. PARENT mentionne la présence de l'Alouette lulu sur la Côte d'Urbul. Elle a été régulièrement nicheuse jusqu'en 1993 sur Villécloye et Velosnes; depuis, les observations sont plus irrégulières.

D'autres espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » ont été aperçues sur le site. Le **Pic mar** a été signalé comme nicheur en 1997 sur Velosnes (S. LESTAN, 1997) mais n'a pas été contacté en 2003. Le **Pic noir** est présent sur le coteau de Charency-Vezin (E. SARDET, 2002). Concernant la **Bondrée apivore**, il est probable qu'un couple niche dans la forêt située sur le plateau de Vélosnes (JS. PHILIPPE, 2003).

*** Les espèces inscrites à l'Annexe IV de la directive CEE/92/43**

- Mammifères

Vespertilionidés : ***Myotis mystacinus* (Kuhl, 1819) - Vespertilion à moustaches / *Myotis brandti* (Eversmann, 1845)- Vespertilion de Brandt**

Ces deux espèces sont difficiles à différencier à vue, aussi il est nécessaire de prendre en compte les deux espèces mais également le complexe (V. à moustaches/Brandt). Ces deux espèces sont principalement observées en hibernation dans le site Natura 2000.

Tableau N°10 : Effectifs maximaux par gîte du complexe V. à moustaches/Brandt sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé		Gîte			Terrain de chasse
		Hibernation	Nurserie	Transit	Estivage
Fort du Chênois (Montlibert/Thonne-le-Thil)	V. à moustaches	4			
	V. à moustaches/Brandt	9			
Ouvrage de Thonnelle (Montmédy)	V. à moustaches	3			
	V. de Brandt	1			
	V. à moustaches/Brandt	7			
Fort de Velosne (Velosne/Othe)	V. à moustaches	2	4		
	V. à moustaches/Brandt	7	1		
Citadelle de Montmédy	V. à moustaches	13	3		1
	V. de Brandt	3			
	V. à moustaches/Brandt	23			
Château de Louppy-sur-Loison	V. à moustaches	1			

Vespertilionidés : ***Myotis daubentoni* (Kuhl, 1819) - Vespertilion de Daubenton**

Cette espèce est considérée comme assez commune à l'échelle nationale grâce aux observations sur terrains de chasse, mais est assez rarement observée en gîte. Dans le site Natura 2000, elle est principalement observée en hibernation.

Tableau N°11: Effectifs maximaux par gîte du Vespertilion de Daubenton sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte	
	Hibernation	Transit
Fort du Chênois (Montlibert/Thonne-le-Thil)	3	
Ouvrage de Thonnelle (Montmédy)	4	
Fort de Velosne (Velosne/Othe)	6	2
Citadelle de Montmédy	13	1
Château de Louppy-sur-Loison	1	
Ancien tunnel SNCF (Colmey)	1	1

Vespertilionidés : ***Eptesicus serotinus* (Schreber, 1774) - Sérotine commune**

Cette espèce est assez commune dans la région, mais il est peu fréquent de la rencontrer en gîte. Sur le site natura 2000, elle est présente en hibernation mais également en nurserie.

Tableau N°12 : Effectifs maximaux par gîte de la Sérotine commune sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte				Terrain de chasse	
	Estivage	Hibernation	Nurserie	Transit	Estivage	Transit
Fort d'Othe/Velosnes		2				
Citadelle	1	23			7	
Eglise de Bazeilles-sur-Othain			20			
Château de martigny à Colmey			25			
Ancien tunnel SNCF à Colmey				1		

Vespertilionidés *Plecotus auritus* (Linné, 1758) - Oreillard roux - *Plecotus austriacus* (Fischer, 1829) - Oreillard gris

Ces deux espèces sont difficiles à différencier à vue, aussi il est nécessaire de prendre en compte les deux espèces mais également le complexe (oreillards sp.) Ces deux espèces sont principalement observées en hibernation dans le site Natura 2000.

Tableau N°13 : Effectifs maximaux par gîte du complexe oreillards sp. sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé		Gîte		
		Estivage	Hibernation	Transit
Fort du Chênois (Montlibert/Thonne-le-Thil)	Oreillard roux		1	
	Oreillard sp.		2	
Ouvrage de Thonnelle (Montmédy)	Oreillard roux		1	
	Oreillard sp.		1	
Fort de Velosne (Velosne/Othe)	Oreillard roux		1	
	Oreillard sp.	1	2	1
Citadelle de Montmédy	Oreillard gris		4	
	Oreillard roux		8	
	Oreillard sp.		5	
Château de Louppy-sur-Loison	Oreillard gris		2	
	Oreillard roux	1	3	
Combles de l'église de Thonne-le-Thil	Oreillard sp.	1		

Vespertilionidés : *Pipistrellus pipistrellus* (Schreber, 1774) - Pipistrelle commune

Très certainement l'espèce de chauve-souris la plus commune, elle est rarement observée en hibernation. Cependant, elle est régulièrement observée dans cette phase biorythmique au sein de la citadelle de Montmédy.

Tableau N°14 : Effectifs maximaux par gîte de la Pipistrelle commune sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte		Terrain de chasse
	Hibernation	Estivage	Transit
Citadelle de Montmédy	28	7	2

Vespertilionidés : *Myotis nattereri* (Kuhl, 1818) - Vespertilion de Natterer

Tableau N°15 : Effectifs maximaux par gîte du Vespertilion de Natterer sur le site Natura 2000

Effectif maximal observé	Gîte		Terrain de chasse
	Estivage	Hibernation	Estivage
Ouvrage de Thonnelle (Montmédy)		2	
Citadelle de Montmédy		2	1
Casemate du Fresnois (Montmédy)	1		

Reptiles :

Lacertidés : ***Lacerta agilis* (L.) – Lézard des souches**

Assez commun sur les milieux secs et les friches, ce lézard a été observé sur l'ensemble des pelouses de la Chiers et de l'Othain.

Colubridés : ***Coronella austriaca* (Laurenti, 1768) – Couleuvre coronelle/Coronelle lisse**

Présente sur les trois pelouses calcaires, l'espèce semble bien répandue dans la région, sur les milieux favorables (milieux secs).

* Les autres espèces d'intérêt patrimonial

D'autres espèces protégées ou d'intérêt au moins régional sont présentes : **Hibou moyen duc** (*Asio otus* - Charency-Vezin), **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur* – Charency-Vezin, Velosnes), **Torcol fourmillier** (*Jynx torquilla* – Velosnes), **Rouge queue à front blanc** (*Phoenicurus phoenicurus* – Velosnes), **Dectique verrucivore** (*Decticus verrucivorus* – Villécloye, Charency-Vezin, Velosnes), **Flambé** (*Iphiclides podalirius* – Villécloye, Velosnes)...

A signaler également la présence de trois espèces protégées d'amphibiens : le **Crapaud commun** (*Bufo bufo*), le **Triton alpestre** (*Triturus alpestris*) et le **Triton palmé** (*Triturus helveticus*).

II.A.4 Les données historiques

- Le patrimoine historique

- **La citadelle de Montmédy**

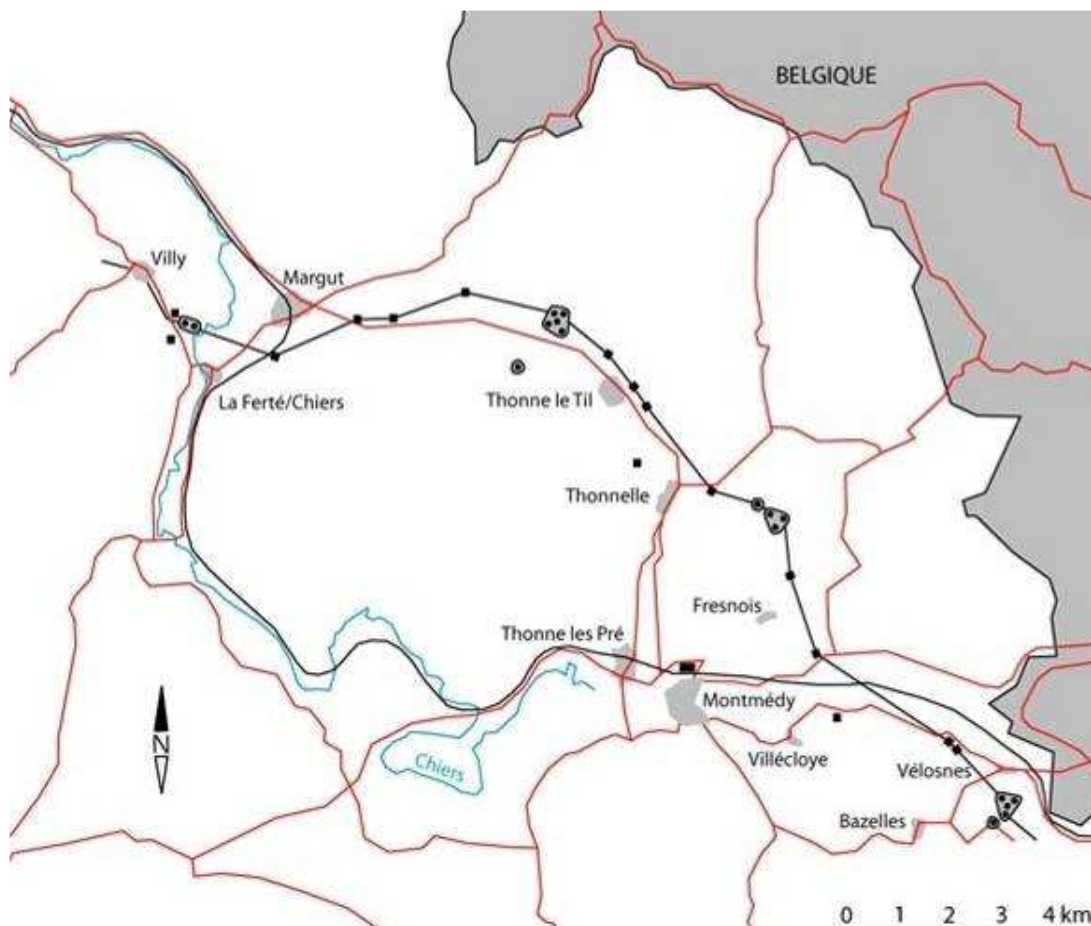
La citadelle de Montmédy, construite sous Charles Quint au XVIème siècle, a été ensuite remaniée par Vauban, celui-ci fut néanmoins limité dans ses propositions d'extension des fronts défensifs par la nature même du terrain, la citadelle occupant un promontoire dominant la Chiers d'environ 300 m. Séré de Rivières, entre 1874 et 1882, devant le refus de construire un fort d'arrêt à Velosnes, y fit effectuer des travaux considérables. Comme il est de coutume, les ouvrages traitant de la forteresse, soit ignorent, soit ne font qu'effleurer la période post-1870 qui, pourtant, mérite que l'on s'y attarde car la ville haute de Montmédy porte les stigmates d'aménagements ultérieurs. Des particuliers se sont attachés à la restauration des maisons et la municipalité a consenti de réels efforts pour sa sauvegarde. On y trouve désormais un très intéressant musée de la fortification et chose très appréciée des amateurs, hormis les deux magasins sous roc interdits d'accès pour la protection des Chiroptères, le touriste peut ici passer une journée entière se promener dans les galeries, fossés et superstructures de la citadelle. La couleur ocre du macigno, grès calcaire local, ajoute une touche de magie supplémentaire de la citadelle de Montmédy (www.fortiff.be).

L'essentiel de la citadelle est en pierre de taille offrant de nombreux micro-climats aux Chiroptères. C'est en 1972 que l'intérêt chiroptérologique fut découvert par l'actuel conservateur du réseau souterrain, M. Jacques FAIRON. Grâce au programme LIFE, une grille a été installée au niveau de la citerne à eau en 1998 afin de protéger les Grands rhinolophes hibernants. En 1999, la commune de Montmédy a mis en place une grille pour protéger le site à chauves-souris de la poudrière Seré-de-Rivières.

- **Le secteur fortifié de Montmédy**

La quasi-totalité des informations suivantes ont été extraites de l'ouvrage « Le secteur fortifié de Montmédy 1935-1940 » de Stéphane GABER (2000) et du site internet www.fortiff.be

Prolongement de la ligne Maginot réalisé à partir de 1935, le secteur fortifié de Montmédy se compose à la fois d'ouvrages et de casemates constituant une fortification permanente mais surtout de fortifications de campagne dont la plupart étaient toujours inachevées au moment de l'offensive allemande. Ce secteur s'étend sur soixante quinze kilomètres entre Villy (Ardennes) et Velosnes (Meuse). Il comprend les forts, casemates et tunnels souterrains de Thonne-le-Thil, Fresnois et Velosnes. Ces ouvrages typiques de la ligne Maginot sont construits en béton.



source : www.fortiff.be

- **Fort de Velosnes (au lieu-dit la Ramonette)**

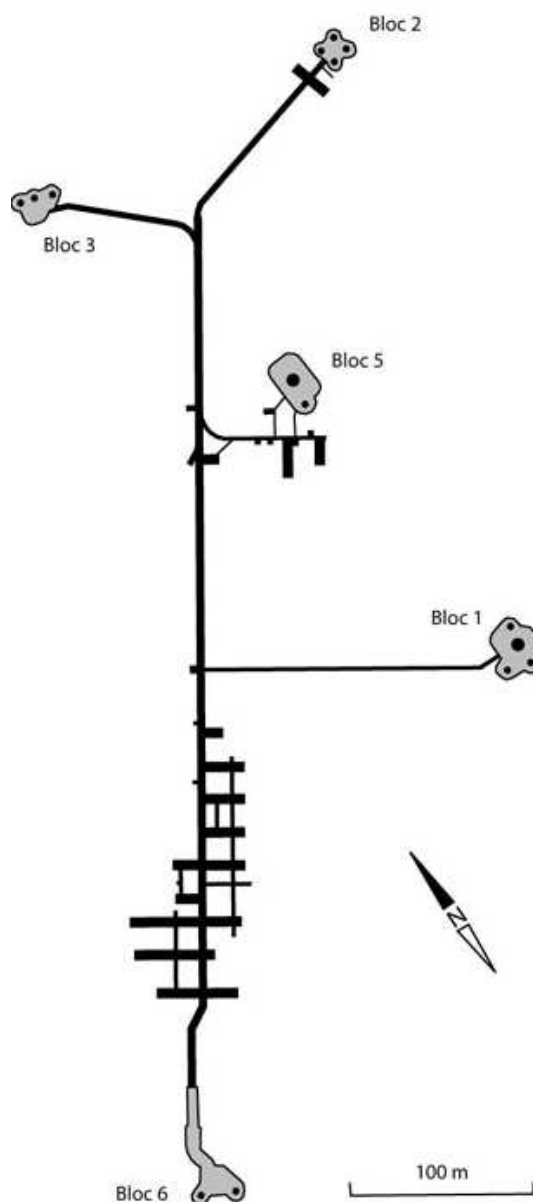
Le nom de lieu-dit « la Ramonette », ou « la Romanette » peut s'expliquer :

- soit par la présence d'un camp romain,
- soit par l'abondance du Buis désigné localement sous le terme "rameau" (du fait de son utilisation liturgique),
- soit par l'utilisation d'arbustes du site pour réaliser des balais nommés localement "ramon".

Un camp romain était en effet situé sur la pointe Nord-est de la Ramonette, installé sur l'emplacement d'un refuge proto-historique. Les vestiges de ce camp romain se présentent sous la forme d'une levée composée de blocs taillés et d'un puits. Cette levée et le puits sont les extrémités d'une plateforme surélevée de 3 m, d'une longueur de 163 m et d'une largeur de 45 m. Ce camp était situé sur la voie romaine : Vieux Virton – Marville.

Enfin, sur le plateau au niveau du point culminant (307 m), un ancien petit temple carré ou fanum, datant aussi de l'époque gallo-romaine, a été mis en évidence en 1935 (COLMEZ J.M., 1979).

Le second élément important du patrimoine historique est la présence des fortifications de Velosnes. Elles ont été édifiées entre 1935 et 1939. elles sont constituées de cinq blocs reliés entre eux par des souterrains.



Plan du fort de Velosnes

(source www.fortiff.be)

Le gros ouvrage de Velosnes, pour 252 hommes sous le commandement du capitaine de Sachy, se trouve entre les villages d'Othe et de Velosnes. Il consiste en un bloc d'artillerie, trois blocs d'infanterie et une entrée mixte, armés de sept cloches pour guetteur et fusil-mitrailleur, de deux cloches pour guetteur et fusil-mitrailleur avec périscope, d'une cloche lance-grenades de 50 mm, de trois cloches pour une arme mixte, d'une tourelle à éclipse pour deux armes mixtes et d'une tourelle éclipse pour deux canons de 75 mm Mle 33 en toiture. Les façades disposent d'un créneau pour un jumelage de mitrailleuses et de deux créneaux pour un jumelage de mitrailleuses et un canon AC de 47 mm. Le tout est animé par quatre SMIM de 90 CV. Une association d'écologistes à pris en garde le site: du bon travail de mise en valeur (source www.fortiff.be).

Après la guerre, cet édifice militaire ayant été désaffecté, les chauves-souris sont venues naturellement s'installer pendant l'hiver dans les souterrains du fort. C'est en 1970 que l'intérêt chiroptérologique fut découvert par l'actuel conservateur du réseau souterrain, M. Jacques FAIRON. En 1994, l'armée est intervenue pour faire sauter un stock d'anciennes munitions à l'intérieur du fort, Monsieur Jacques Fairon est donc intervenu pour évacuer les chauves-souris et les déplacer dans un autre site afin de ne pas les exposer aux gaz et au souffle de l'explosion. Cette manipulation a sans aucun doute engendré une grave mortalité et ne permet plus de visiter une partie du site. Ce site a été protégé de manière physique en plusieurs phases de travaux depuis 1990 jusqu'au programme LIFE en 1997. Malheureusement les systèmes de sécurité subissent une forte pression de vandalisation et quasiment chaque année une réparation est nécessaire.

- **Le Fort du Chênois**

Il porte le nom du bois voisin qui s'étend sur une colline culminant à 321 mètres, au nord de la nationale 43. L'ouvrage mixte du Chênois était le plus important et le plus étendu de toute la tête de Pont de Montmédy puisque 1750 mètres de galeries souterraines séparent le bloc d'entrée du bloc 2 le plus éloigné. Le chênois a en outre la particularité d'avoir été implanté sur deux communes situées dans deux régions différentes : Signy-Montlibert (Champagne-Ardenne) et Thonne-le-Thil (Lorraine). Cet ouvrage comptait cinq blocs actifs numérotés de 1 à 5 et un bloc d'entrée mixte. Les blocs 3 et 4 sont Ardennais alors que le bloc 5 est situé sur la limite régionale. Les autres sont Meusiens. Un site Natura 2000 N°FR2 100342 « Souterrains de Montlibert » prend en compte les blocs (3 et 4) et souterrains situés en région Champagne-Ardenne. Le présent site Natura 2000 correspond uniquement aux blocs de combats situés en Lorraine.

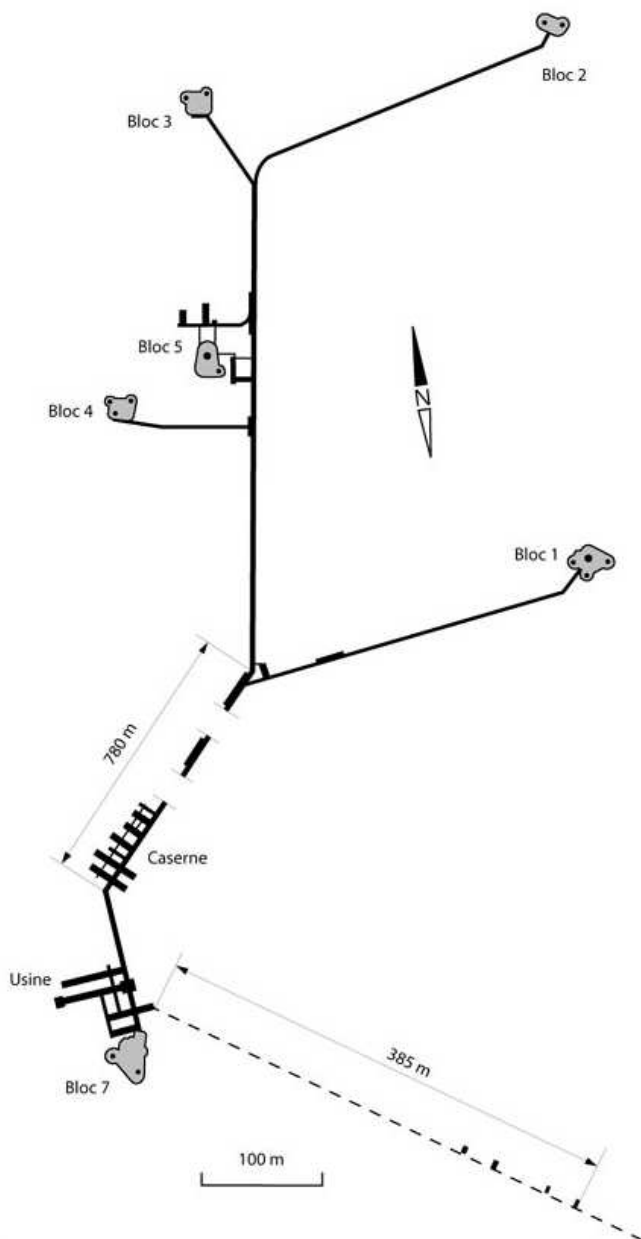
Le gros ouvrage du Chênois, pour 325 hommes sous le commandement du capitaine Aubert, se trouve à cheval sur la D381 entre les localités de Montlibert et de Thonne-le-Thil. Il consiste en quatre blocs d'infanterie, un bloc d'artillerie et une entrée mixte en puits armés de sept cloches pour guetteur et fusil-mitrailleur, dont les deux du bloc d'entrée ont été modifiées pour évacuer les fumées de l'usine, de deux cloches pour guetteur et fusil-mitrailleur équipées d'un périscope, d'une cloche lance-grenades de 50 mm, de trois cloches pour une arme mixte, d'une tourelle à éclipse pour deux armes mixtes et d'une tourelle éclipable pour deux canons de 75 mm / R 32 en toiture. Les façades disposent de trois créneaux pour un jumelage de mitrailleuses et de quatre créneaux pour un jumelage de mitrailleuses et un canon AC de 47 mm. Le tout est animé par quatre SMIM de 90 CV. Il y a près de 2 km entre le bloc d'entrée et le bloc 2 à l'extrémité nord de l'ouvrage. La partie visitable de l'égoût prolonge l'ouvrage de 385 mètres vers le sud-ouest et se termine par une issue de secours (source www.fortiff.be).

C'est en 1970 que l'intérêt chiroptérologique du fort fut découvert par, M. Jacques FAIRON.

Grâce au programme LIFE, ce site a été mis en sécurité en 1996, malheureusement les systèmes de sécurité subissent une forte pression de vandalisation.

Plan du Fort du Chênois

(source www.fortiff.be).



• Ouvrage de Thonnelle

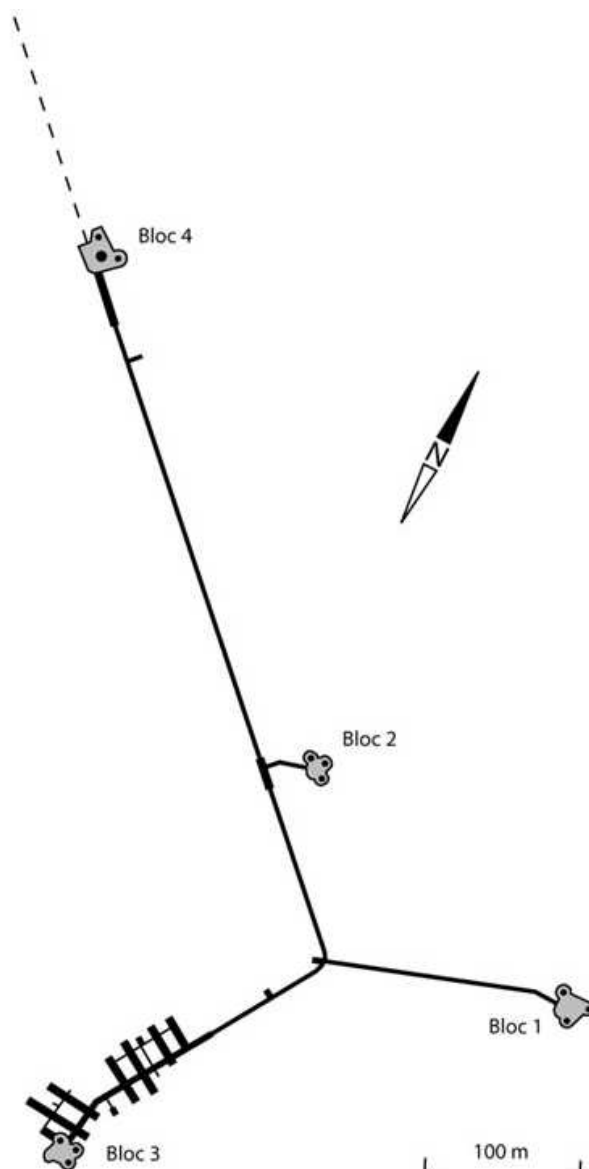
Situé à 330 mètres d'altitude, l'ouvrage de Thonnelle porte le nom d'un village proche. Avec le Chênois situé à un peu plus de cinq kilomètres et les casemates intermédiaires, il assure la défense de la vallée de la Thonne. Une telle position aurait mérité l'ouvrage d'artillerie un moment envisagé mais Thonnelle n'est resté qu'un petit ouvrage d'infanterie à quatre blocs.

Le bloc 4 est armé de deux cloches pour guetteur et fusil-mitrailleur et d'une tourelle à éclipse pour deux armes mixtes en toiture. La façade abrite un créneau pour un jumelage de mitrailleuses et un créneau pour un jumelage de mitrailleuses et canon AC de 47 mm. Le bloc 3, est armé d'une cloche pour guetteur et fusil-mitrailleur, d'une cloche pour une arme mixte et d'une cloche lance-grenades de 50 mm. Le sas d'entrée est protégé par deux créneaux pour un fusil-mitrailleur. Le bloc 2 est armé d'une cloche pour guetteur et fusil-mitrailleur et de deux cloches pour une arme mixte en toiture. Le bloc 1 est armé de deux cloches pour guetteur et fusil-mitrailleur et d'une

cloche arme mixte en toiture. La façade abrite un créneau pour un jumelage de mitrailleuses et un créneau pour un jumelage de mitrailleuses et canon AC de 47 mm.
C'est en 1975 que la première expertise chiroptérologique a été effectuée par M. Jacques FAIRON.

Plan de l'ouvrage de Thonnelle

(source www.fortiff.be).



- **Château de Louppy-sur Loison**

Château construit de 1620 à 1633, sans doute par Simon II de Pouilly, gouverneur de Stenay, en faveur de qui Charles IV de Lorraine érige la seigneurie de Louppy en comté en 1633. La ferme fortifiée sert de caserne aux troupes lorraines pendant les guerres du XVII^e siècle. Louis XIV et le maréchal de La Ferté-Senneterre installèrent au château leur quartier général lors du siège de Montmédy en 1657.

Transformations intérieures et extérieures au XVIII^e siècle : on agrandit un grand nombre de fenêtres, suppression des croisées de pierre, interruption des panneaux moulurés. La cour intérieure reçoit alors des enduits muraux.

Au 19^e siècle, le corps de bâtiment central est remanié : au rez-de-chaussée se trouvait une sorte de halle ouverte sur la cour et le parc. Les arcades sont alors murées et des fenêtres pratiquées au travers des murs. Nouvelles fenêtres à mansardes ouvertes dans les toitures à pentes aiguës. Cet édifice est partiellement classé en tant que monument historique. C'est en 1972 que la première expertise chiroptérologique a été effectuée par M. Jacques FAIRON.

- L'évolution des milieux naturels

Sur les trois pelouses calcaires, l'évolution diachronique de la végétation (depuis les années 50) a été réalisée grâce aux anciennes photos aériennes. Sur les trois sites, on passe d'une surface occupée par les pelouses de 93 % (Velosnes) et 90 % (Charency-Vezin) en 1950 à environ 35 % aujourd'hui. En 1950, seuls quelques bosquets étaient visibles sur le coteau communal !

Cette évolution s'explique :

- par l'arrêt du pâturage dans les années 50,
- par la plantation de pins ou leur dispersion depuis les marges du site,
- par une dynamique arbustive et arborescente importante due à des remaniements profonds du sol (terrasses de Charency-Vezin, aménagements de la ligne Maginot à Velosnes/Othe),
- par la mise en culture de certains secteurs moins pentus, dans les années 60 et 70.

Les actions de gestion mises en place depuis une dizaine d'années ont permis d'infléchir la fermeture des trois pelouses, mais la progression des strates arbustives et des lisières reste importante.

II.A.5 Les données complémentaires : inscriptions à inventaires et protections réglementaires

Annexes cartes – carte N°5 : Inscription aux inventaires

A.5.1 Inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.)

Au début des années 1980, l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. a été initié par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif la constitution d'un outil de connaissance permanent des milieux naturels français dont l'intérêt repose, soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées.

Ce travail, réalisé à l'échelle régionale par des scientifiques locaux, est disponible au sein de chaque DIREN. Deux types de Z.N.I.E.F.F. sont définis en fonction des superficies : Z.N.I.E.F.F. de type I (secteurs de superficie en général limitée à intérêt biologique remarquable) ou de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes).

Le site Natura 2000 englobe six fiches Z.N.I.E.F.F. de type I :

- n° 0025/0002 « Côte d'Urbul » à Charency-Vezin, rédigée par Georges-Henri PARENT, Bernard HAMON et François SCHWAAB en 1984,
- n°0025/0003 « La Ramonette » à Velosnes, rédigée par Georges-Henri PARENT en 1984
- n°0025/0001, « Côte du Mont » à Villécloye, rédigée par Georges-Henri PARENT en 1984,
- n°0025/0028, « Citadelle de Montmédy », rédigée par François SCHWAAB en 1993,
- n°0015/0005 et n° 0015/0006 « Buxaies du pays de Montmédy » rédigées par Georges-Henri PARENT en 1986

Il est inclus également dans une Z.N.I.E.F.F. de type II : « Pays de Montmédy ».

A.5.2 Inventaire des Espaces Naturels Sensibles des départements (E.N.S.)

Afin de disposer d'un document visant à orienter leurs décisions en terme de préservation de leur patrimoine naturel, les départements de la Meurthe-et-Moselle, en 1993, et de la Meuse, en 1995, ont commandé, au Conservatoire des Sites Lorrains la réalisation de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de leurs territoires respectifs. Chaque étude recense, sous forme de fiches, l'ensemble des milieux naturels identifiés sur le département. Chaque fiche fait la synthèse des données existantes et effectue des propositions d'intervention ainsi qu'une estimation des coûts d'intervention. L'ensemble des sites a, par ailleurs, été hiérarchisé sur la base d'une analyse multicritères.

Le site Natura 2000 englobe six ENS :

- n°55*B04, « Citadelle de Montmédy »,
- n°55*B08, « Fort du Chesnois »,
- n°55*F17, « Buxaies en forêt de Juvigny »,
- n°55 /54*P12, « La Ramonette, côte de Frêne »,
- n°55*P21, « La Côte du Mont »,
- n°54*P04, « La Côte d'Urbul ».

A.5.3 Inventaire des Espaces Naturels Remarquables (E.N.R.)

Afin de faciliter l'information des élus locaux sur les espaces naturels, un porté à connaissance a été décidé par la Région Lorraine, l'État et les quatre départements lorrains. Dans le cadre de cette étude, une synthèse a été réalisée à partir des inventaires existants (E.N.S., Z.N.I.E.F.F.) : elle a permis la rédaction de fiches de synthèse décrivant les Espaces Naturels Remarquables. Les pelouses, la citadelle de Montmédy et les Buxaies ont également été retenues à ce titre.

A.5.4 Protection réglementaire

Le secteur d'étude ne bénéficie pas de mesures de protection réglementaires au titre de la protection du patrimoine naturel (loi du 18 juillet 1976, relative à la protection de la Nature). Par contre, certaines espèces bénéficient d'un statut de protection notamment au titre des arrêtés ministériels fixant les différentes listes d'espèces animales ou végétales protégées, en application de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi de janvier 1992.

Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.L.U par exemple) ou du Code Rural (loi Chasse, loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général. Les Plans d'Occupation des Sols (aujourd'hui Plans Locaux d'Urbanisme) sont régis par les dispositions inscrites au titre II du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme.

Les pelouses calcaires de Charency-Vezin et Velosnes/Othe sont concernées par des **périmètres de protection de captage d'eau potable** (périmètres rapprochés et éloignés). Seul le périmètre sur la commune d'Othe a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le déclarant d'utilité publique.

II.B Inventaire et description des activités humaines

II.B.1 Choix méthodologique

L'évolution du site n'est pas directement reliée aux activités humaines hors contexte agro-cynégétique et forestier et une analyse poussée de l'évolution des données socio-économiques sur les communes concernées n'est pas nécessaire. La source d'information principale est l'inventaire communal 1998 de l'INSEE et les informations sur l'évolution de la population 1990 – 1999 fournies également par l'INSEE.

II.B.2 Données de cadrage

B.2.1 Données générales sur les populations

Charency-Vezin (Meurthe-et-Moselle)

Superficie : 1 477 ha, densité de population : 39 habitants/km²

	1990	1999
Population	505	563

Othe (Meurthe-et-Moselle)Superficie : 301 ha, densité de population : 8 habitants/km²

	1990	1999
Population	25	32

Han-les-Juvigny (Meuse)Superficie : 553 ha, densité de population : 14 habitants/km²

	1990	1999
Population	80	80

Montmédy (Meuse)Superficie : 2 353 ha, densité de population : 96 habitants/km²

	1990	1999
Population	1943	2260

Thonne-le-Thil (Meuse)Superficie : 1 142 ha, densité de population : 22 habitants/km²

	1990	1999
Population	261	256

Velosnes (Meuse)Superficie : 437 ha, densité de population : 33 habitants/km²

	1990	1999
Population	131	146

Villécloye (Meuse)Superficie : 714 ha, densité de population : 32 habitants/km²

	1990	1999
Population	192	226

II.B.3 Les activités économiques**B.3.1 L'activité agricole**

A ce jour, les pelouses de Villécloye et Othe/Vélosnes sont gérées par une troupe de 80 brebis (120 en 2006) sous forme de pâturage tournant et l'aide d'un berger. Il s'agit d'un montage original entre le Conservatoire des Sites Lorrains, propriétaire du troupeau et la Commune de Villécloye, en charge de l'embauche du berger et de la conduite annuelle de la troupe (déplacement printemps/été et nourrissage en hiver). Le produit du troupeau (agneau et laine) est réinvesti dans le projet.

Au départ du projet, la commune de Villécloye et le Conservatoire des Sites Lorrains ont réfléchi à l'entretien de la pelouse par les brebis dans le cadre du programme LIFE « Protection des pelouses sèches relictuelles de France ».

Différentes options ont été étudiées et en particulier celle de faire appel à un éleveur déjà installé. Malheureusement, aucun agriculteur à proximité du site ne possédait de brebis et cette piste n'a

pu aboutir. Le programme LIFE a permis de financer une étude menée par la Chambre d'Agriculture Régionale sur les potentialités fourragères et la conduite zootechnique à mener pour un entretien par les ovins. Cette étude a servi à cadrer le projet ovin mis en place depuis.

La venue de ces brebis devait répondre à plusieurs objectifs :

- valorisation, entretien et protection de la pelouse calcaire de Villécloye par le pâturage, puis d'autres sites proches (Velosnes) dans le cas d'une extension du cheptel,
- création d'une dynamique locale et innovante qui peut s'étendre à l'échelle intercommunale et départementale,
- valorisation du paysage et du cadre de vie,
- allier gestion agricole et écologique de manière viable et autonome.

Les moyens mis en œuvre pour parvenir à ces objectifs ont été les suivants : réalisation d'un plan de gestion scientifique par le Conservatoire des Sites Lorrains en 1993 et renouvelé en 2000. Dans ce cadre, des suivis scientifiques ont été menés, permettant de mieux connaître la flore de la pelouse et de suivre son évolution.

Par la suite, des opérations de débroussaillage et de fauche ont été menées de 1993 à 2000 par le Conservatoire des Sites Lorrains pour restaurer le milieu fermé par les arbres et arbustes. Des panneaux de sensibilisation ont été installés sur le site et un dépliant présentant les pelouses de Villecloye, Velosnes et Othe (54) a été éditée.

En 2002, le Conservatoire des Sites Lorrains a fait l'acquisition d'un troupeau de 30 brebis et d'un bélier, qui ont été mis à disposition de la commune pour l'entretien de la pelouse. La commune de Villécloye a ensuite embauché une animatrice du patrimoine, dont une partie de la mission était la conduite et la gestion du troupeau. En 2004, la troupe est passée de 30 à 80 brebis et le pâturage a été étendu au site de Velosnes/Othe.

A noter également qu'une partie du plateau de Velosnes est exploitée en jachère faune sauvage.

B.3.2 La sylviculture

Les boisements en lisière des pelouses calcaires n'ont pas de vocation de sylviculture. Il s'agit de boisements de recolonisation sur pelouses issus des parcelles forestières voisines, ou plus localement de plantations anciennes de résineux.

La forêt domaniale de Juvigny et la forêt communale de Han-lès-Juvigny sont des forêts de production.

Les peuplements de Hêtre de la forêt domaniale de Juvigny inclus dans le périmètre Natura 2000 sont tous relativement jeunes (30 à 40 ans environ) et sont gérés de façon assez traditionnelle, par des coupes d'amélioration. Il n'y a pas pour le moment de raison particulière de modifier ce mode de gestion qui paraît tout-à-fait compatible avec le maintien du peuplement de Buis, qui se montre assez peu sensible aux conditions d'éclairement et d'alimentation en eau et qui, a même progressé depuis la situation établie en 1975. On peut même craindre que le buis ne gêne un jour la régénération, en raison de sa propension à se développer suite à l'ouverture du couvert. Le problème ne se pose pas pour le moment, mais il serait opportun de mener des recherches pour vérifier le bien-fondé de cette hypothèse et éventuellement y apporter une solution.

Les autres peuplements de la forêt domaniale, situés sur les stations plus fraîches, voire humides à engorgées, sont plus matures et seraient pour certains susceptibles d'être régénérés. Mais s'agissant d'habitats particulièrement sensibles, sur lesquels une ouverture trop brusque du couvert peut avoir des conséquences néfastes (envahissement par des espèces héliophiles qui gênent la régénération, remontée de la nappe...), ils feront l'objet d'un traitement irrégulier.

Les peuplements de la forêt communale de Han-lès-Juvigny sont quant à eux constitués de résineux (Pin noir d'Autriche et Pin sylvestre) qui sont eux aussi gérés par des coupes d'amélioration. La question de leur régénération, ou plus exactement de leur transformation en

futaie feuillue, ne se pose pas encore, mais le moment venu, on pourra tirer avantageusement profit des feuillus (Hêtre notamment) qui commencent déjà à se développer sous le couvert des pins. Un traitement irrégulier serait là aussi certainement approprié, ce qui permettrait par ailleurs d'éviter les modifications trop brutales du paysage (les peuplements du versant sont très bien visibles depuis le village de Han-lès-Juvigny) et permettraient d'éviter les ouvertures trop brutales du couvert qui favoriseraient peut-être le Buis au détriment des semis.

II.B.4 Les activités de loisirs

B.4.1 La chasse

Les dispositions relatives à la législation de la Chasse sont inscrites au titre 1^{er} du Livre III du Code Rural. Dans le cas des départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, l'article L.222-6 institue l'obligation de création d'Associations Communales de Chasse Agréée. Les territoires sont donc soumis aux dispositions du chapitre 2 – Section I du Code Rural.

Tableau N°16 : Données administratives sur les sociétés de chasse et les ACCA. (Associations Communales de Chasse Agréée) – Source : *Fédérations départementales des chasseurs*

Commune	Société ou ACCA	Détenteur	Attributions
Charency-Vezin	/	/	/
Othe	/	/	/
Villécloye	ACCA	LABERGE Yannick	5 chevreuils, 3 sangliers
Velosnes	ACCA	BLONDIN Eric	9 chevreuils, 2 sangliers
Han-les-Juvigny	ACCA	FRANCOIS Joël	3 chevreuils, 6 sangliers
Thonne-le-Thil	Société	FOURY Emile	20 chevreuils, 20 sangliers
Montmédy	Société	LIBERT Maxime	14 chevreuils, 15 sangliers
	ACCA	AUBOIS Alain	4 chevreuils, 3 sangliers

B.4.3 Randonnées – Promenades

Source : *Comité départemental du tourisme de la Meuse*

Il n'existe pas de sentiers de randonnées sur le site, et aucune ouverture de sentier n'est prévue à moyen terme.

Le Conservatoire des Sites Lorrains, dans le cadre de son programme de valorisation des espaces naturels vers le grand public, a réalisé deux sentiers pédagogiques (Charency-Vezin et Velosnes) ainsi que deux plaquettes présentant le patrimoine naturel des trois pelouses. Chaque site est en plus équipé de panneaux seuils et de balises signalétiques.

Des animations grand public et scolaires sont également organisées chaque année.

Ces réalisations ont obtenu le soutien financier des collectivités (Conseil Général de la Meuse, Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle et Conseil Régional), du Ministère de l'Environnement, de l'Union européenne et de la Fondation Nature et Découvertes.

II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques

B.5.1 Le Schéma Départemental des Carrières (S.D.C)

Le Schéma Départemental des Carrières de la Meuse a été approuvé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2001 et celui de Meurthe-et-Moselle le 28 février 2003. Ils comprennent une carte des contraintes environnementales.

Les cartes précisent que le site Natura 2000 se situe en catégorie 2 : « Espaces présentant un intérêt et une fragilité environnementale sans protection actuelle forte, qui devraient bénéficier d'une protection au titre de l'environnement et où, notamment, les exploitations de carrières ne pourraient être autorisées qu'exceptionnellement.

B.5.2 Gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains

* Les plans de gestion biologique

Quatre sites gérés par le Conservatoire des Sites Lorrains sont à l'heure actuelle dotés d'un plan de gestion : la côte d'Urbul de Charency-Vezin (période 2002/2008), la pelouse de la Ramonette à Othe et Velosnes (période 2003/2009), la pelouse du Mont à Villécloye (2000/2005, révision prévue en 2007) et le site à chiroptères de la citadelle de Montmédy (période 2002-2008). Les conclusions du document d'objectifs, validées par le comité de pilotage seront intégrées, lors de la révision du plan de gestion de Villécloye.

* Les objectifs du plan de gestion : la Côte d'Urbul

1 – Garantir la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt européen

1.1. Assurer le maintien des pelouses les plus xérothermophiles par la restauration de conditions microclimatiques favorables : la conservation de l'intérêt biologique des pelouses xérothermophiles implique :

- l'entretien régulier des pelouses ouvertes par fauche, pour enlever la matière produite (éviter l'accumulation de litière) et éviter la dominance de plantes fortement concurrentielles telles que le *Brachypode penné*,
- le contrôle de la colonisation des pelouses par les arbustes et notamment la coupe des zones de pelouses embroussaillées pour revenir à des stades de pelouses ouvertes,
- le recul des lisières préforestières qui en se développant en hauteur engendre des zones d'ombrage sur les pelouses (moins de lumière et températures moins élevées) ,
- l'enlèvement des pins isolés facteur d'ombrage important (où ne pousse que le *Brachypode penné*) et de dispersion de semences.

1.2. Garantir le maintien des pelouses ourléifiées : ces pelouses du bas de pente sont fortement soumises à l'ombrage de pins isolés et à une colonisation arbustive très dynamique aussi un effort de gestion important doit leur être consacré.

1.3. Recréer une connexion entre les pelouses pentues et du bas de pente : il serait intéressant de favoriser les zones d'échanges (insectes notamment) entre les pelouses du bas de pente et du versant. La création d'un troisième couloir en partie centrale peut répondre à cette nécessité.

1.4. Stopper la colonisation du *Genêt à balai* : cette espèce exogène (introduite involontairement) doit être limitée afin de ne pas concurrencer les espèces typiques des pelouses.

1.5. Damier de la *Succise* : acquérir une bonne connaissance de la dynamique de population : encore signalé en 1993, ce papillon d'intérêt européen doit faire l'objet d'une étude afin de préciser son statut sur le site et à l'échelle de la vallée de la Chiers.

1.6. *Pie grièche écorcheur* : conserver des haies support de nidification : pour cet oiseau la présence de haies arbustives est indispensable notamment en partie haute du site.

2 – Conserver les habitats et des espèces d'intérêt régional et national

- 2.1. Maintien de l'état actuel de répartition des différents types boisés : pas moins de 4 ha de boisements feuillus, résineux et mixtes seront conservés en des secteurs où la restauration de pelouses n'est plus envisageable. Ces habitats accueillent aussi toute une faune spécifique.
- 2.2. Entretenir extensivement les pelouses mésophiles des terrasses supérieures et des clairières enclavées : les pelouses sur les anciennes terrasses de culture et celle de l'ancienne zone de tir sont à entretenir en tant qu'espace ouvert.
- 2.3. Entretenir les zones de lisières : cet objectif concerne la partie basse à l'ouest de la pinède centrale, car dans ce secteur plusieurs orchidées sont liées à ces espaces intermédiaires de lisières, notamment l'Epipactis de Mueller, orchidée protégée en Lorraine.
- 2.4. Gérer la friche agricole : ce secteur anciennement cultivé pourra être géré comme zone herbacée haute, et si possible valorisé par des cultures de messicoles.
- 2.5. Effectuer un suivi des cortèges entomologiques : la connaissance des populations entomologiques reste à poursuivre pour notamment évaluer l'impact de la gestion.

3 – Intégrer la conservation du site dans le contexte local

- 3.1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux
- 3.2. Contribuer à la mise en œuvre de Natura 2000 : ce site protégé étant intégré à un ensemble de la vallée de la Chiers, la transcription du plan de gestion sera à faire dans le Document d'Objectifs.
- 3.3. Compléter et entretenir la signalétique : le sentier de découverte et les panneaux sont à entretenir pour offrir un équipement de qualité.

*** Les objectifs du plan de gestion : la Ramonette**

1 - Conserver et favoriser les espèces et les habitats d'intérêt européen

- 1.1 Entretenir et restaurer les pelouses mésoxérophiles et mésophiles : plusieurs actions doivent permettre d'atteindre cet objectif :
- entretien par fauche ou par pâturage des pelouses ouvertes,
 - restaurer les zones ouvertes en limitant l'avancée des groupements arbustifs et en recréer (par gyrobroyage ou débroussaillage sur les secteurs accessibles par les machines),
 - limiter l'avancée des lisières forestières.
- 1.2 Entretenir et restaurer la Buxaie sur pelouse : la strate arbustive constituée par le buis ne doit pas être trop dense. Des actions légères de débroussaillage peuvent être envisagées.
- 1.3 Conserver la Hêtraie-Chênaie calcicole.
- 1.4 Améliorer les capacités d'accueil des habitats cavernicoles. Deux objectifs sont à prendre en compte :
- augmenter les potentialités d'accueil des populations de chauves-souris en période hivernale,
 - développer les conditions écologiques et microclimatiques nécessaires aux chauves-souris pour se reproduire.
- 1.5 Réduire les dérangements anthropiques.
- 1.6 Maintenir les biotopes du Damier de la Succise et de l'Azuré du Serpolet.
- 1.7 Conserver et entretenir les haies : cet habitat reste indispensable à la nidification de la Pie grièche écorcheur et d'autres espèces remarquables (Fauvette babillarde, Tourterelle des bois, Pouillot fitis).

2 – Conserver les habitats et les espèces d'intérêt régional et national

- 2.1 Maintenir une diversité dans les différents stades arbustifs et arborescents.
- 2.2 Maintenir les populations de plantes protégées et remarquables.
- 2.3 Conserver les habitats nécessaires aux insectes, oiseaux et reptiles remarquables.

3 – Maintenir la qualité du paysage et le patrimoine historique

- 3.1 Restaurer un paysage ouvert de pelouse calcicole.
- 3.2 Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique.

4 – Intégrer la conservation du site dans le contexte local et transfrontalier

- 4.1 Réaliser un accueil de qualité pour le public : la diversité des habitats, les points de vue, la richesse naturelle sont autant de raisons pour justifier les actions dans ce domaine (entretien des panneaux et des sentiers, sorties d'initiation à la nature).
- 4.2 Participer à la réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000 nommé « Pelouses, landes et milieux cavernicoles des vallées de la Chiers et de l'Othain, et Buxaie de Montmédy ».
- 4.3 Impliquer les habitants et la commune dans la protection du site.

*** Les objectifs du plan de gestion : la Côte du Mont à Villecloye**

1 – Assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen

- 1.1 Préserver la qualité et le degré d'ouverture des pelouses sur l'ensemble du site.
- 1.2 Limiter l'extension des broussailles et haies épineuses.
- 1.3 Stopper l'extension des Pins noirs et sylvestres.
- 1.4 Maintenir les haies et bosquets.

2 – Maintenir la diversité des habitats, des espèces

- 2.1 Améliorer l'actuelle répartition entre les pelouses et les fruticées en faveur des zones ouvertes
- 2.2 Prendre en compte l'entomofaune dans la gestion du site.
- 2.3 Préserver les arbres hors pins et prunelliers.
- 2.4 Poursuivre les inventaires.

3 – Intégrer la protection du site dans le contexte local

- 3.1 Canaliser la fréquentation du site au niveau des chemins existants.
- 3.2 Informer / sensibiliser / impliquer les habitants des communes concernées.
- 3.3 Contribuer à la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

*** Les objectifs du plan de gestion : la citadelle de Montmédy**

1 - Assurer la pérennité du site, maintenir voire augmenter les populations de Chiroptères en place

- 1.1 Garantir la pérennité du site des citernes du four à pain : entretien des aménagements en place (grille à l'entrée du site).
- 1.2 Garantir la pérennité des poudrières Nord-ouest : bien que des grilles soient déjà installées, il est nécessaire de renforcer ces dispositions. Par soucis d'économie, il est préférable de mettre en place une nouvelle porte sécurisée, en contrebas, dans l'escalier d'accès aux salles souterraines. Ainsi, la grille n'étant pas visible de l'extérieur, il n'est pas nécessaire de renforcer les 4 grilles déjà en place. En revanche, une des quatre grilles devra rester ouverte en hiver pour laisser le passage libre aux chauves-souris.
- 1.3 Garantir la pérennité des poudrières ou casemates Séré de Rivière : l'accès actuel est possible par une porte grillagée, récemment vandalisée. Bien que ces casemates comportent des enjeux moindres pour la conservation des chauves-souris, il serait nécessaire de poser une porte plus dissuasive, permettant le passage des chauves-souris.
- 1.4 Garantir la pérennité de la galerie descendant au tunnel ferroviaire : passer une convention pour renforcer la porte à l'entrée du tunnel, permettant actuellement le passage d'un homme.
- 1.5 Améliorer les connaissances du monde souterrain : cet objectif sera satisfait par des comptages réguliers.
- 1.6 Maintenir (ou améliorer si nécessaire) des conditions favorables aux Chiroptères
Un suivi annuel des variations micro climatiques du site, par la pose de plusieurs capteurs dans la citadelle permettra d'évaluer si les conditions édaphiques conviennent aux Chiroptères ou nécessitent d'être améliorées.

2 - Intégrer la protection du site dans le contexte local

- 2.1 Information et sensibilisation du grand public

III.B Bibliographie

- APTCS & CPEPESC Lorraine, 1997 – Wissenschaftlicher Bericht : Ergebnisse der Winterquartier-Kontrollen 1996/97. LIFE Natur projekt « Grenzüberschreitendes Programm zum Schutz der Fledermäuse im westlichen Mitteleuropa ».
- APTCS & CPEPESC Lorraine, 1998 – Rapport scientifique du projet LIFE Nature "Protection des Chauves-souris dans l'ouest de l'Europe centrale » n°95/A22/EU/00045. Tome 1 & 2.
- BEAUZEE O., CARDOT J., 1892. - L'excursion du 28 juillet 1892, Mémoires de la Soc. Amat. Natur. N. Meuse, 4 - pp : 101-112.
- CHOUILLY C., 1907. - Excursion à Velosnes, Manteville, Vezin (26 V 1907). Bull. Soc. Natur. Archéol. N. Meuse, 19 - pp 404
- CLAUDE A. ; 1998. – Etude de la faune lépidoptérologique dans la buxaie de la forêt domaniale de Juvigny (55) en 1998. Office national des forêts, document interne.
- COLMEZ J.M., 1979 - Le village d'OTHE , Notice historique - 48 p.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, 1993 - Inventaire des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Meurthe-et-Moselle, fiche 54P04, Nancy, Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle. 2 vol, 235 p + annexes et 2 classeurs.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, 1994 - Inventaire des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Meuse, tome III, fiches 55P21, 55P12, Bar-le-Duc, Conseil Général de la Meuse, Conseil Régional de Lorraine, Agence de l'eau Rhin-Meuse. 2 vol, 280 p et 4 classeurs.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, 2002 – Plan de gestion 2002-2008 du site naturel protégé de la Côte d'Urbul à Charency-Vezin (54), Conseil régional de Lorraine, DIREN Lorraine, FEDER, 21 p + annexes.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, 2001 – Plan de gestion 2000-2005 du site naturel protégé de Villécloye (55), Conseil Régional de Lorraine, DIREN Lorraine, LIFE, 20 p + annexes.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, 2003 – Plan de gestion 2003-2009 du site naturel protégé de la Ramonette à Velosnes (55), Conseil Régional de Lorraine, FEDER, 32 p + annexes.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, 2002 – Plan de gestion 2002-2008 du site à chiroptères de la citadelle de Montmédy (55), Conseil Régional de Lorraine, DIREN Lorraine, FEDER, 20 p + annexes.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, 2005 – Site Natura 2000 des pelouses, landes et milieux cavernicoles des vallées de la Chiers et de l'Othain - Etat initial des habitats et des espèces des milieux ouverts, DIREN Lorraine, 24 p + annexes.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS & CPEPESC Lorraine, 1997 - Plan de gestion du site naturel protégé de Velosnes (55) et Othe (54). Pub CSL-CPEPESC, 21 p. + annexes.
- CPEPESC Lorraine, 2005 - Site Natura 2000 des pelouses, landes et milieux cavernicoles des vallées de la Chiers et de l'Othain – Inventaire chiroptérologique, DIREN Lorraine, 38 p. + annexes.
- DURIN L., MULLENDERS W. et VANDEN BERGHEN C. ; 1964. - Les forêts à Buxus des bassins de la Meuse française et de la haute Marne. Bulletin de la Société Royale de Botanique de Belgique, tome 98, p 77 (1964).
- ERRARD P., 1925 : Excursion à Villecloye et Velosnes (20 Avril 1925). Bull. Soc. Nat. Archéolo. Nord Meuse, 37 - pp 17-18.
- ESPACE NATUREL DE FRANCE, 2002 - Actes du colloque national « Quel avenir pour les pelouses sèches ? Vers une stratégie nationale », LIFE, Conseil Régional de Lorraine, DIREN Lorraine, 67 p.
- FAIRON F., GERARD Y., HAMON B. et SCHWAAB F., 1988 - Commune de Velosnes 55, Ouvrage de la Ramonette, Mise en protection et plan de gestion du secteur souterrain. Rapport CPEPESC/CSL Mai 1988.
- GABER S. – Le secteur fortifié de Montmédy. Editions Serpenoise, Metz. 2000, 135 p.
- GRANCOURT C. - Places fortes et places faibles (Montmédy, les Ayvelles, Charlemont, Hirson, Reims, Troyon, Montmédy, Longwy, le Camp des Romains). Librairie de l'Arc, Paris 1946, 245 p.
- GRANGE J.C., 2002 – Lépidoptères, Velosnes, 1er inventaire : 15 août 2002 – 4p.
- LEPOINTE O., 1890 : Excursion du 22 août 1890 . Mém. Soc. Amat. Nat. Nord Meuse, 2 - pp 115-120.

- LEPOINTE O., 1894. - L'excursion du 18 Août 1894. Mém. soc. amat. Nat. N. Meuse, 6 ; pp 112-117.
- LEESTMANS, R., 1985 - Première contribution à la connaissance de la faune entomologique de la "Ramonette" à Velosnes (Dép. Meuse, France). Linneana Belgica, X (1) : 19-34 et X (2) : 73-87.
- MEYER M. et all, 1993 - Etude et inventaire des lépidoptères de Lorraine : Pelouse calcaire de Velosnes "La Ramonette". Rapport des lépidoptéristes de la Lorraine Belge.
- MEYER M., RENNESON J-L., TAYMANS P. & VALENNE Y., 1994 - Etude et inventaire des lépidoptères de Lorraine. France : département 54 - Pelouse calcaire de Charency-Vezin "La Côte d'Urbull". Rapport des lépidoptéristes de la Lorraine belge. 6p..
- PARENT G.H., 1969 - L'herborisation générale de la Société Royale de botanique de Belgique dans le district lorrain belge et la vallée de la Chiers, 1 - 3 juin 1968. Bull. Soc. Roy. Bot. Belg., 102 - pp 435 -466, 11 fig (cf. pp. 459 - 460)
- PARENT G.H., 1975 - La migration récente, à caractère invasionnel du Chat sauvage, *Felis sylvestris sylvestris* Schreber, en Lorraine Belge - Mammalia, 39 (2) - pp 251 - 288, 1 fig (1899 - 1979) à la connaissance de la faune et de la flore lorraines - Natura Mosana, 34 (1) - p 1-22.
- PARENT G.H., 1979 - Etudes écologiques et chorologiques sur la flore lorraine. Note 4 : Les chutes floristiques entre l'Ardenne et la Bourgogne. Essai d'interprétation des disjonctions d'aire. - Bull. Soc. hist. nat. Moselle, 42e cahier. - pp. 113 - 208, 21 cartes.
- PARENT G.H., 1985 - L'intérêt scientifique du site de la Ramonette, à Velosnes (départ. Meuse, France). Linneana belgica. PARS X 1985 N°1.
- PARENT G.H., 2000. - La question controversée de l'indigénat du Staphylier, *Staphylea pinnata* L., en limite occidentale de son aire. – Bull. Soc. Hist. Nat. Luxemb. 100 (2000) : 3-30, 2 cartes.
- PARENT G.H., 2006. - Données nouvelles sur le Staphylier, *Staphylea pinnata* L., en limite occidentale de son aire et époque probable de sa mise en place. – Bull. Soc. Hist. Nat. Luxemb. 106 (2006) : 17-32.
- PARENT G. H. 2006a.- Un joyau du patrimoine naturel lorrain : les buxaias carésiennes. Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes, 95 (112^e année) ;2005 : 37-48, 3 fig.
- PARENT G. H. 2006b.- Additions et corrections au catalogue des plantes vasculaires de l'arrondissement de Montmédy. Etude sur l'évolution séculaire de la flore. Ferrantia 45, Musée national d'histoire naturelle, Luxembourg, 200 p.
- PIERROT Ph., 1889 - L'excursion du 16 mai 1889 (à Villecloye, Bazeilles, Velones) Mém. Soc. Amat. Natur. Nord Meuse, 1 pp 35-40.
- VERNIER F. ; 1997. - Le buis (*Buxus sempervirens* L.) en Lorraine, plante vraisemblablement introduite par l'homme. Bulletin des Académies et Société Lorraines des Sciences : 1997, 36, n°3.
- WATRIN A., 1891. - Compte rendu de l'excursion du 30 juillet 1891. - Mem. Soc. amat. nat. N. Meuse, 3 - pp. 168 - 173.

III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

III.A Hiérarchisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

III.A.1 Méthodologie

La hiérarchisation des habitats communautaires et des espèces se doit d'être un préalable à la définition des enjeux en terme de conservation et d'actions. A cette fin, une méthodologie a été définie en s'appuyant sur celle qui fut utilisée par le Conservatoire des Sites Lorrains lors de la réalisation des inventaires d'espaces naturels sensibles pour les départements 54, 55 et 88.

Cette méthode de bioévaluation fut développée pour les sites naturels sur la base de 8 critères d'ordre biologique et écologique classiquement utilisés par la communauté scientifique internationale et conseillés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (G. Barnaud, 1991). A ces critères sont attribués 4 niveaux de valeur représentés par 1 à 4 astérisques (*) dans le sens croissant du niveau d'intérêt. Le cumul du nombre d'étoiles pour l'ensemble des critères permet alors de définir un niveau de valeur générale (dans le cas de la bio-évaluation des sites naturels trois niveaux de valeurs furent utilisés en Lorraine : Local, Régional et National).

III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

A.2.1. Méthodologie de hiérarchisation des habitats

Pour les habitats d'intérêt communautaire, 6 critères de bioévaluation sont utilisés :

- **l'intérêt floristique et ou faunistique de l'habitat**

Ce critère tient compte de la présence d'espèces végétales ou animales à grande valeur biologique c'est à dire, des espèces inscrites sur les Livres Rouges (Listes officielles des espèces menacées) et des espèces bénéficiant du statut d'espèces protégées au titre de la Loi sur la protection de la Nature de 1976 ou au titre de conventions internationales ratifiées par la France, ou au titre des Directives Oiseaux et Habitats.

- **la rareté et l'originalité de l'habitat pour la Lorraine et la France**

Le critère de rareté s'appuie sur le nombre de sites lorrains comportant le type d'habitat et sur une connaissance globale de sa présence en France. Le critère d'originalité fait référence à la spécificité des conditions écologiques ou biologiques d'un type d'habitat.

- **la typicité et représentativité de l'habitat**

La typicité et la représentativité d'un habitat expriment son degré d'expression et de conservation par rapport à l'état optimal connu pour cet habitat en région Lorraine et plus généralement à travers la bibliographie nationale.

- **la superficie de l'habitat**

Ce critère de superficie est évalué par rapport aux superficies connues à l'échelle départementale, régionale et nationale pour le type d'habitat concerné.

- **la fragilité naturelle de l'habitat**

Ce critère fait référence aux conséquences de l'évolution naturelle ou spontanée sur l'habitat, en matière de dégradation : soit par concurrence d'autres habitats (colonisation par des plantes herbacées hautes, par des arbustes ou par des arbres), soit par conséquences d'actions anthropiques (plantations, travaux hydrauliques, travaux agricoles...).

- **la connectivité et la contiguïté avec des habitats de la Directive ou d'autres habitats**

Ce critère permet de positionner le site dans un contexte plus global en prenant en compte la proximité d'habitats qui ne seraient pas inclus dans le site. Ceci est un facteur important en terme de fonctionnalité des corridors écologiques afin de juger des possibilités éventuelles de recolonisation.

A.2.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats

Annexes tableaux – Tableau N°4.1 – Evaluation et hiérarchisation des habitats

Tableau N°17 : Tableau synthétique des résultats de la hiérarchisation

Code EUR 15	Habitats	Evaluation globale	Niveau de priorité
6210*	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse xérophile ouverte	17	1
6210*	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse mésophile ouverte	16	1
5110	Formation à Buis sur pelouse	16	1
7220*	Sources pétifiantes	15	2
7230	Bas-marais alcalins	15	2
91E0*	Forêt de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources	14	2
91E0*	Forêts de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes		
6210	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse mésophile fermée	12	3
9130	Hêtraie calcicole mésoxérophile	12	3
9160	Frênaie-chênaie subatlantique à primevère	12	3

* *Habitat prioritaire de la Directive Habitats*

Les habitats associés aux pelouses calcaires, sont, sur ce site Natura 2000, les enjeux principaux, du fait :

- de leur fragilité naturelle importante,
- de la rareté de ce type d'habitat dans la zone géographique considérée (pelouses calcaires en limite d'aire, faibles surfaces en Belgique).

La Hêtraie calcicole mésophile n'apparaît pas comme prioritaire. En effet, l'habitat de hêtraie mésoxérophile est très répandu en Lorraine et bien représenté. C'est la présence d'une vaste buxaie en son sein qui fait son intérêt.

III.A.3 Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

A.3.1. Méthodologie de hiérarchisation des espèces

A l'instar des habitats, une priorité doit être définie parmi les espèces d'intérêt communautaire afin de hiérarchiser les objectifs de conservation et les actions y afférents.

Sept critères ont été retenus pour éclairer une telle évaluation :

- **la rareté absolue de l'espèce en Lorraine et en France,**

Ce critère mesurable s'appuie sur le nombre de stations connues en Lorraine et en France.

- **l'exigence de l'espèce en terme d'habitat en Lorraine et en France,**

Ce critère fait référence au(x) type(s) d'habitat(s) où l'espèce se développe : soit l'espèce est très exigeante et ne croît que dans 1 à 2 types d'habitats qui peuvent ou non être rares et à un stade de typicité élevé, soit l'espèce est peu exigeante et pourra occuper plusieurs types d'habitats communs.

- **la stabilité de la population sur le site,**

Ce critère est illustré par la présence de l'espèce depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles (sous réserve d'inventaires historiques fiables).

- **les effectifs de la population sur le site**

Au-delà de la stabilité dans le temps de la population, les effectifs actuels sont aussi un critère de capacité de conservation de l'espèce dans le site. De forts effectifs sont un atout alors que quelques individus peuvent se révéler insuffisants pour garantir la survie de l'espèce (seuils différents selon les espèces).

- **la représentativité du site pour cette espèce**

Ce critère explicite l'importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce tant en Lorraine qu'en France. Cette appréciation est liée à la stabilité de la population, aux effectifs actuels, au degré de conservation de son ou ses habitats dans le site.

- **la nature des populations**

Les populations peuvent être considérées sous la forme de noyaux ou de satellites. Un noyau est un site susceptible de fournir, quoiqu'il arrive, des individus capables de recoloniser d'autres sites, une population ne disparaît jamais d'un noyau. Un satellite est un site dont les populations peuvent disparaître mais qui est susceptible d'être recolonisé depuis un noyau.

- **la connectivité avec d'autres populations**

Ce critère est différent du précédent. Il permet de mettre en évidence le caractère des populations de l'espèce considérée. La proximité d'autres populations et leur importance sont des facteurs importants pour l'avenir d'une espèce sur le site Natura 2000.

A.3.2. Résultats de la hiérarchisation des espèces

Annexes tableaux – Tableau N°4.2 – Evaluation et hiérarchisation des espèces

Tableau N°10 : Synthèse de la hiérarchisation des espèces

Code eur 15	Nom vernaculaire des Espèces	Evaluation globale	Niveau de priorité
1304	Grand rhinolophe	27	1
1303	Petit rhinolophe	22	1
1324	Grand murin	15	2
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	13	3
1308	Barbastelle d'Europe	13	3
1323	Vespertilion de Bechstein	11	3

L'enjeu des espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats se situe clairement sur les Rhinolophes, qui possèdent ici des fortes densités de populations comparativement avec le reste de la Lorraine. A noter que les populations présentes sur le site sont supérieures à celles que l'on trouve dans toute la Belgique.

III.B. Menaces et Enjeux concernant les habitats

III.B.1 Menaces et enjeux concernant les habitats

Annexes Tableaux – Tableau N°5.1 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les habitats

Cette intensité de menace par habitat est évaluée sur la base de trois critères :

- la vitesse de la dégradation engendrée (rapide ou lente),
- les conséquences sur l'habitat en terme de dégradation (importante ou faible)
- la capacité à contrer ou contrôler la dégradation par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

Schématiquement, on peut identifier quatre menaces principales sur le site :

- **la dynamique naturelle** : cette menace concerne l'ensemble des pelouses calcaires. Elle se traduit par un développement des arbres et arbustes et également un développement du tapis herbacé, entraînant une évolution des pelouses ouvertes vers des pelouses mésophiles fermées, envahies par les arbustes, puis à terme vers un habitat forestier. Malgré les travaux de gestion mis en œuvre, cette menace reste importante pour les trois pelouses calcaires du site.
- **la gestion agricole inadaptée** : cette menace concerne les secteurs de pelouses qui sont pâturées (Villécloye et Vélosnes/Othe). Cette gestion permet de lutter contre la dynamique naturelle mais peut également induire à moyen terme une banalisation des habitats par

surpâturage et/ou engraissement. A l'inverse, un arrêt du pâturage, à moyen terme, pourrait représenter une menace pour les secteurs actuellement pâturés.

- **les activités de loisirs** : il s'agit des activités de type motocross, 4X4 et quads, ainsi que la pratique des feux de camps et les dépôts de déchets divers. Le site de Velosnes/Othe semble le plus fréquenté. Cette menace est faible sur les autres pelouses.
- **les travaux forestiers non adaptés** : il s'agit de reboisements artificiels (résineux, essences non adaptées aux stations), de travaux sur routes forestières (élargissement, création...) ou de travaux hydrauliques (drainage, curage...). Ce type de menace est néanmoins assez faible sur les secteurs forestiers, et notamment au niveau de la Forêt Domaniale de Montmédy.

III.B.2 Menaces et enjeux concernant les espèces

Annexes Tableaux – Tableau N°5.2 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les espèces

Cette intensité de menace par espèce est évaluée sur la base de trois critères :

- l'imminence de la menace (rapide ou lente),
- les conséquences sur la survie de l'espèce (importante ou faible)
- la capacité à compenser par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

Schématiquement, on peut identifier deux menaces principales sur les chiroptères :

- **la modification ou la destruction des gîtes d'hivernage ou d'estivage** : il peut s'agir de modifications dans les ouvertures, de dérangement ou de modifications des facteurs physio-chimiques (éclairage, température...). Une menace importante reste la fermeture des combles et le dérangement (voire le vandalisme) dans les ouvrages militaires.
- **l'intensification agricole** : la simplification des paysages (haies, bosquets, zones humides) ainsi que la monoculture (mise en culture des prairies, régression de l'élevage, utilisation de produits phytosanitaires...) sont des causes récurrentes de régression des chiroptères dans la région. Il s'agit d'une menace qui s'étend largement au-delà du périmètre Natura 2000.

III.C. Conclusions

A l'issue de l'analyse de la hiérarchisation des habitats et des espèces ainsi que des menaces, il ressort clairement que :

En terme d'habitats, les priorités d'intervention s'orientent vers les habitats de **pelouses calcaires (habitats 6210 et 5110)** . La conservation de cet habitat passe par une gestion active qui peut contrebalancer les différentes menaces potentielles. Il s'agit de poursuivre la gestion conservatoire mise en place par le biais, notamment, d'un pâturage adapté.

Au niveau forestier, la priorité en terme d'habitat va vers les habitats humides (**sources tufeuses, bas-marais alcalins et Aulnaies-Frênaies**), même si les superficies concernées sont faibles. L'autre enjeu reste le maintien de la Buxaie au sein de la Hêtraie calcicole et des autres habitats où elle est présente.

Les Chiroptères sont l'enjeu majeur en terme d'espèces sur le site Natura 2000, notamment le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe qui sont encore présents sur le site de façon importante.

La définition des propositions s'appuiera donc sur la nécessité d'une (ré)ouverture des milieux herbacés. Le pâturage ovin reste le moyen le moins coûteux, en comparaison à des méthodes alternatives comme la fauche par des équipes spécialisées, de maintenir les habitats dans un état globalement satisfaisant.

Elle s'appuiera également sur la mise en œuvre d'un réseau cohérent **de gîtes à chiroptères** à l'échelle des vallées de la Chiers et de l'Othain. Cela passe d'abord par l'extension du site Natura 2000 aux gîtes importants connus dans le secteur, et par des mesures de maintien de ces gîtes, soit par le biais d'une information des propriétaires, soit par le biais de conventions ou d'acquisition pour ce qui concerne les bâtiments publics et les ouvrages militaires.

IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS

IV.A Définition des objectifs de gestion

IV.A.1 Objectifs de gestion pour le site

Annexes tableau – Tableau N°6.1 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Habitats

Tableau N°11 : Propositions d'opérations pour l'ensemble du site

Thématiques générales sur le site	Objectifs à long terme
Ensemble du site	➤ Mise en œuvre du document d'objectifs
	➤ Valorisation pédagogique

Ces deux actions sont transversales à l'ensemble des habitats et des espèces. Il s'agit de mettre en œuvre les prescriptions du document d'objectifs à travers plusieurs types d'action :

- le suivi administratif général du document d'objectifs (rencontres des acteurs, recherches de contrats Natura 2000, incitation à la signature de la charte natura 2000, suivi des contrats Natura 2000, l'évaluation des incidences...).
- les actions de valorisation pédagogique : animations grand public, scolaires sur les habitats et les espèces du site Natura 2000.

L'animation du document d'objectifs sera confiée à un prestataire par le maître d'ouvrage du document d'objectifs à partir de l'année 2008 et pour les années suivantes.

IV.A.2 Objectifs de gestion par habitat

Annexes tableau – Tableau N°6.1 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Habitats

Le tableau suivant synthétise les objectifs de gestion pour chaque habitat. Les objectifs sont détaillés dans le tableau 6.1.

Pour chaque action, on distingue :

- ce qui relève de la mise en œuvre des « bonnes pratiques » qui sont détaillées dans la charte Natura 2000,
- les actions de gestion et/ou de restauration des habitats allant au delà des bonnes pratiques et qui peuvent faire l'objet d'un contrat Natura 2000 rémunéré, avec cahier des charges,
- les opérations de suivis écologiques et de mise en oeuvre du dispositif Natura 2000, qui relève de l'animation du document d'objectif, à la charge du maître d'ouvrage du document d'objectifs.

Les détails de la Charte Natura 2000 et du cahier des charges du contrat Natura 2000 sont précisés dans la partie 6 du classeur.

Tableau N°12 : Propositions d'opérations pour les habitats

Habitats communautaires	Code Corine-biotopes	Code EUR 15	Objectifs à long terme
Pelouses sèches semi-naturelles Formations à Buis sur pelouses	34.31 à 34.34 31.82	6210 5110	➤ Conservation de l'ensemble des habitats de pelouses du site natura 2000 par la mise en œuvre de bonnes pratiques
			➤ Entretien des pelouses calcaires par pâturage
			➤ Restauration et entretien des pelouses calcaires par gestion mécanisée
			➤ Suivis écologiques des mesures de gestion
Hêtraie calcicole, Frênaie-Chênaie subatlantique	41.131 41.23	9130 9160	➤ Conservation des buxaiies en milieu forestier
			➤ Suivi de la dynamique du Buis
Habitats forestiers humides, zones de sources, bas marais	44.31 44.33 54.12 54.23	91E0 7220 7230	➤ Maintien des habitats forestiers humides
			➤ Etude du fonctionnement hydrologique de l'ensemble des habitats humides imbriquées (objectifs : gestion et restauration des habitats)

IV.A.3 Objectifs de gestion par espèces

Annexes tableaux – Tableau N°6.2 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Espèces

Tableau N°13 : Propositions d'opérations pour les espèces

spèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme
Grand Rhinolophe	1304	➤ Suivi administratif général et association des acteurs locaux à la protection des chiroptères
Petit Rhinolophe	1303	
Vespertilion à oreilles échanquées	1321	➤ Assurer la conservation des sites d'hivernage et d'estivage,
Le Grand murin	1324	
La barbastelle	1308	➤ Optimiser les capacités d'accueil pour les chiroptères
Le vespertilion de Bechstein	1323	
		➤ Suivi des populations et approfondissements des connaissances

IV.B Proposition d'opérations

Considérant les 3 niveaux d'intérêt des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que les 3 niveaux de menaces les concernant, toutes les opérations proposées sont dotées d'un niveau de priorité :

1 – Indispensable

2 – Nécessaire

3 – Souhaitable.

Cette hiérarchisation des priorités des opérations permettra d'affecter au mieux les enveloppes budgétaires allouées afin de garantir la conservation la plus optimale des habitats et des habitats d'espèces.

La liste des opérations est détaillée dans le tableau 6.1.

IV.B.1 Propositions d'opérations pour les Habitats

Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2008/2012	Niveau de priorité	Opérations	Dispositif	Maître d'œuvre	Financiers potentiels
Ensemble du site						
Suivi administratif général et valorisation du site	Suivi du document d'objectif	1	Animation du document d'objectif	Animation du document d'objectifs	A définir	DIREN, Conseil Régional
		1	Prise en compte des habitats d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagement	Evaluation des incidences	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'ouvrage
	Valorisation pédagogique	1	Visites guidées, animations sur les pelouses calcaires	Animation du document d'objectifs	A définir	DIREN, Conseil Régional
		1	Animations spécifiques sur les Chauves-souris (hors site)	Animation du document d'objectifs	A définir	DIREN, Conseil Régional
		2	Entretien des sentiers (Charency-Vezin et Velosnes)	Contrat Natura 2000	CSL	DIREN, FEADER
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et 5110 - Formations à Buis sur pelouses						
Conservation de l'ensemble des habitats de pelouses du site natura 2000 par la mise en œuvre de bonnes pratiques						
		1	Maintenir le couvert végétal	Charte Natura 2000	Propriétaires	/
		1	Interdire le boisement volontaire	Charte Natura 2000	Propriétaires	/
		1	Interdire la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	Charte Natura 2000	Propriétaires	/
		1	Prévenir l'opérateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux	Charte Natura 2000	Propriétaires	/
		1	Favoriser l'entretien mécanique ou manuel et supprimer l'emploi de pesticides	Charte Natura 2000	Propriétaires	/
Entretien des pelouses calcaires par pâturage et interventions mécanisées, suivis écologiques	Entretien et restauration des pelouses calcaires par entretien direct	1	Entretien et restaurer les pelouses de la Romanette et de la Côte du Mont par pâturage ovin : MESURE 1	Contrat Natura 2000	Commune de Villécloye	DIREN, FEADER
		1	Entretien et restauration mécanique de la pelouse de la Romanette par débroussaillage et abattage : MESURE 2	Contrat Natura 2000	CSL	DIREN, FEADER
		1	Entretien et restauration mécanique de la pelouse de la Côte du Mont par débroussaillage et abattage : MESURE 3	Contrat Natura 2000	CSL	DIREN, FEADER
		1	Entretien et restauration mécanique de la pelouse de la Côte d'Urbul par débroussaillage et abattage : MESURE 4	Contrat Natura 2000	CSL	DIREN, FEADER
		Suivi écologique des mesures de gestion	1	Suivi de la végétation des habitats de pelouses calcaires et de l'impact du pâturage	Animation du docob	A définir
9130 - Hêtraie calcicole à Mélèque et 9160 - Frênaies-Chênaies subatlantiques à Primevères						
		1	Maintenir les populations de Buis en sous-bois si elles ne menacent pas la régénération naturelle.	Charte Natura 2000	Propriétaires	/
Conservation des habitats de Hêtraies et de Frênaies-Chênaies ainsi que les buxaiés associées		1	Désignation d'arbres de gros diamètres ou de forte valeur écologique (sénescents, cavités, fissures...)	Charte Natura 2000	ONF	/
		1	Limiter la circulation des engins de débardage par un réseau de desserte approprié (déjà existant), pas de franchissement de ruisseaux, cablage des arbres abattus depuis les voies existantes	Charte Natura 2000	ONF	/
	Suivi de la dynamique du Buis	1	Réaliser un suivi de la dynamique du Buis en Forêt Domaniale de Juvigny	Animation du document d'objectifs	A définir	DIREN, Conseil Régional
91E0 - Habitats forestiers alluviaux, 7220 - zones de sources et 7230 - bas marais						
Conservation des habitats intra-forestiers humides						
		1	Proscrire tous travaux hydrauliques au niveau des ruisseaux et zones de sources (curage, recalibrage, drainage, busage...).	Charte Natura 2000	ONF	/
		1	Pas d'exploitation forestière	Charte Natura 2000	ONF	/
		1	Pas de circulation d'engins ni de produits agro pharmaceutiques, pas d'agraineage ni d'installation cynégétique	Charte Natura 2000	ONF	/
	Diagnostic de l'ensemble des milieux humides	1	Etude du fonctionnement hydrologique de l'ensemble des habitats humides imbriqués (objectifs : gestion et restauration des habitats)	Animation du document d'objectifs	A définir	DIREN, Conseil Régional, AERM

IV.B.2 Propositions d'opérations pour les espèces

Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2005/2009	Niveau de priorité	Opérations	Dispositif	Maitre d'œuvre	Financiers potentiels
Ensemble des Chiroptères						
Suivi administratif général et association des acteurs locaux à la protection des chiroptères	Suivi administratif	1	Animation du document d'objectifs - Volet chiroptères	document d'objectifs	Prestataire	DIREN, Conseil Régional
	Proposer des conférences	2	Proposer des conférences sur les chiroptères	document d'objectifs	Prestataire	DIREN, Conseil Régional
	Créer et mettre en place des panneaux informatifs sur site	2	Panneaux sur le Fort du Chénois	document d'objectifs	Prestataire	DIREN, Conseil Régional
Assurer la conservation des sites d'hivernage et d'estivage, optimiser les capacités d'accueil pour les chiroptères	Maintenir l'état de conservation des espèces de chiroptères et de leurs gîtes	1	Éviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères	Charte Natura 2000	Propriétaires	/
	Préserver les gîtes de mise bas et d'hibernation par des aménagements spécifiques	1	Optimiser les capacités d'accueil pour les chiroptères du Fort de Thonnelle : MESURE 5	Contrat Natura 2000	CPEPESC	DIREN, FEADER
		1	Optimiser les capacités d'accueil pour les chiroptères du Fort du Chénois : MESURE 6	Contrat Natura 2000	CPNCA	DIREN, FEADER
		1	Optimiser les capacités d'accueil pour les chiroptères du Fort de Velosnes : MESURE 7	Contrat Natura 2000	CPEPESC	DIREN, FEADER
		1	Optimiser les capacités d'accueil pour les chiroptères de la citadelle de Montmédy : MESURE 8	Contrat Natura 2000	CPEPESC	DIREN, FEADER
		1	Optimiser les capacités d'accueil des chiroptères de la Maison Forestière de l'Embuscade : MESURE 9	Contrat Natura 2000	CPEPESC	DIREN, FEADER
	Suivis scientifiques	1	Suivis scientifiques des gîtes et amélioration des connaissances sur les espèces	document d'objectifs	Prestataire	DIREN, Conseil Régional

IV.D Evaluations financières des propositions des Opérations

Annexes tableaux – Tableau N°6.1 – Evaluations financières des propositions d’Opérations pour les habitats

Annexes tableaux – Tableau N°6.2 – Evaluations financières des propositions d’Opérations pour les Espèces

Cf. tableau ci après : tableau récapitulatif des budgets en euros, par ordre de priorité